

4

ENTREVUE AVEC LAWRENCE LESSIG

7

PENGUIN A 75 ANS

21



FESMAN III

Une célébration
mondiale de
la culture africaine

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) organisent conjointement en février 2011 deux événements consacrés à l'accès aux médicaments, la recherche de l'information en matière de brevets et la liberté d'exploitation:

Un atelier sur les recherches en matière de brevets et la liberté d'exploitation

le 17 février à l'OMPI, à Genève (Suisse)

et

Un symposium technique sur l'accès aux médicaments, l'information en matière de brevets et la liberté d'exploitation

le 18 février à l'OMS, à Genève (Suisse)

Les objectifs de ces manifestations seront les suivants:

- souligner l'importance d'un accès facilité à l'information en matière de brevets afin d'accéder aux médicaments;
- illustrer comment l'information en matière de brevets peut être utilisée dans la détermination de la liberté d'exploitation en vue d'améliorer l'accès aux médicaments;
- débattre du type d'information en matière de brevets qui est indispensable à cette fin;
- examiner dans quelle mesure cette information est disponible et la manière d'y accéder;
- repérer les lacunes à combler dans ce domaine.

L'atelier sera consacré à des notions essentielles et pratiques de recherche en matière de brevets et d'analyse sur la liberté d'exploitation.

Le symposium permettra aux participants de mieux cerner les besoins des utilisateurs et fournisseurs d'information en matière de brevets.

Des représentants de l'industrie pharmaceutique de recherche et générique, d'agences d'approvisionnement, d'offices de brevet nationaux participeront entre autres à ces discussions.

Ces événements se tiendront en anglais uniquement. Le programme et le formulaire d'inscription sont disponibles à l'adresse: www.wipo.int/meetings/en/2011/who_wipo_wto_ip_med_ge_11/index.html

TABLE DES MATIÈRES

- 2 **SIXIÈME CONGRÈS MONDIAL**
SUR LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON
ET LE PIRATAGE
- 4 ENTREVUE AVEC **LAWRENCE LESSIG**
- 7 **PENGUIN** A 75 ANS
- 10 **LICENCES DE MUSIQUE EN LIGNE**
UNE FAÇON DE SORTIR DU LABYRINTHE
- 13 **LE PARMESAN** - ROI DES FROMAGES
- 17 **AVANCÉE MAJEURE EN MATIÈRE D'ACCÈS**
AUX VACCINS
- 19 **SENSIBILISATION**
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
EN AFRIQUE DE L'OUEST
- 21 **FESMAN III**
UNE CÉLÉBRATION MONDIALE DE LA CULTURE
AFRICAINNE
- 24 **ACCÈS AU SAVOIR EN AFRIQUE -**
LE RÔLE DU DROIT D'AUTEUR
- L'ACTUALITÉ EN BREF

SIXIÈME CONGRÈS MONDIAL SUR LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ET LE PIRATAGE



Les phénomènes universels que constituent la contrefaçon et le piratage occupent une place toujours aussi importante parmi les préoccupations des décideurs du monde entier. Bien qu'il reste difficile de quantifier avec exactitude l'étendue et les incidences économiques du commerce des produits de contrefaçon, c'est aujourd'hui un fait reconnu que ce dernier est présent partout sur la planète et affecte pratiquement tous les secteurs fondés sur la créativité et l'innovation. Outre les producteurs d'articles de luxe, cibles traditionnelles des contrefacteurs, ce fléau concerne en effet aujourd'hui des industries aussi diverses que le divertissement, les cosmétiques, les produits alimentaires, l'électronique, les pièces pour automobiles et, plus inquiétant encore, les produits médicaux. La contrefaçon et le piratage causent des pertes directes aux particuliers et entreprises dont le métier est d'innover et de mettre au point des produits nouveaux, mais leurs effets se répercutent à tous les niveaux de l'économie mondiale. L'abondance des produits contrefaits et piratés et la consommation dont ils font l'objet érodent la confiance dans les systèmes réglementés et peuvent se traduire, selon les cas, par la perte de possibilités d'innovation, de revenus, d'emplois ou de recettes fiscales et l'affaiblissement des services financés par les fonds publics.

L'élaboration d'un cadre de politique générale permettant de lutter efficacement contre la contrefaçon et le piratage pose des défis considérables pouvant se situer, selon les priorités des domaines concernés, sur le plan de la législation, de la santé publique, de l'application des lois, de la propriété intellectuelle, de la technologie et du développement. En outre, l'éducation des consommateurs reste une nécessité vitale, de même que la mise en place d'infrastructures et de techniques efficaces d'application des lois. Un certain nombre de pays continuent à déployer des efforts importants pour développer les cadres existants, tant au niveau national qu'international. Cela comprend notamment des négociations sur des accords multilatéraux, par exemple le projet de convention MÉDICRIME, négocié sous les auspices du Conseil de l'Europe, ou le projet d'accord commercial de lutte contre la contrefaçon (ACTA). D'autres

initiatives sont axées sur la distribution des produits de contrefaçon et des contenus protégés sur Internet, et étudient par exemple des modèles de coopération volontaire entre les diverses parties prenantes.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a pour mission d'élaborer un système de propriété intellectuelle équilibré et accessible, qui récompense la créativité, stimule l'innovation et contribue au développement économique tout en préservant l'intérêt public. Son travail dans le domaine de l'application des lois de propriété intellectuelle est guidé avant tout par la nécessité d'une compréhension approfondie des éléments qui alimentent le commerce des produits illégitimes. L'Organisation suit à cet égard une approche générale intersectorielle plus large que la notion d'application des droits. Elle prend en compte les intérêts sociétaux en général ainsi que les préoccupations relatives au développement et à la protection des consommateurs, et vise à l'établissement d'un progrès durable par la mise en place d'un environnement favorable au respect des droits de propriété intellectuelle. L'accent est mis sur la coopération entre les secteurs public et privé, la mise en place d'un dialogue constructif et équilibré dans le domaine des politiques internationales et la fourniture aux États membres de l'OMPI, à leur demande, d'une assistance juridique et technique au renforcement de leur capacité d'application efficace des droits de propriété intellectuelle.

Dans le cadre de cette orientation stratégique, l'OMPI a établi en 2004 avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), INTERPOL, la Chambre de commerce internationale (CCI/BASCAP) et l'Association internationale pour les marques (INTA) un partenariat pour l'organisation du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Ce congrès mondial est devenu un important forum mondial de renforcement de la coopération dans le but de sensibiliser le public et de prendre des mesures concertées pour régler les problèmes de la contrefaçon et du piratage. Il réunit des ministres et des décideurs nationaux, des chefs d'entreprise, de hauts responsables de l'application des lois, des juges et des avocats, des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales (ONG), des groupes de défense des consommateurs et des membres des milieux universitaires.

Chargée cette année de la présidence du Comité directeur du Congrès mondial, l'OMPI a pris les rênes de l'organisation de la sixième édition du congrès, tenu les 2 et 3 février 2011 à Paris (France). Le programme de cette année, qui met l'accent sur le lien entre la promotion du respect de la propriété intellectuelle et le développement durable, traduit une approche équilibrée dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Il a pour thème "Promotion du respect de la propriété intellectuelle: des solutions durables à un problème mondial". Dans un contexte de croissance du nombre des industries touchées par la contrefaçon et le piratage et des nouveaux modes de distribution sur fond de resserrement constant des budgets, la recherche de stratégies efficaces est plus importante que jamais. Le Congrès mondial constitue une plate-forme multipartite d'examen de moyens efficaces pour perturber et entraver le commerce mondial de produits illicites contrefaits et piratés. Il vise globalement à favoriser une meilleure compréhension des facteurs qui alimentent le commerce des produits illicites et l'étude de solutions durables pour y mettre un terme. Il a cette année un programme innovateur, conçu de manière à encourager un maximum d'interaction et de dialogue entre les participants, dans lequel une série de séances plénières et de séances de débat sur un éventail de questions nouvelles portent un regard neuf sur les moyens de combattre la contrefaçon et le piratage et de favoriser le respect de la propriété intellectuelle, notamment:

Séances plénières

- **Promotion du respect de la propriété intellectuelle: La protection de la sécurité des consommateurs – un élément phare de la lutte contre la contrefaçon** – met en lumière les nombreux risques pour la sécurité des consommateurs et étudie des stratégies d'intervention efficaces pour les protéger.
- **destruction responsable: élimination respectueuse de l'environnement et socialement équitable des produits contrefaits** – examine les moyens et les manières de détruire les produits visés tout en respectant l'environnement et les intérêts de la société.

Sessions de discussions

- **Créer et perfectionner les moyens d'une application efficace des droits** – vise à favoriser une coopération plus étroite des secteurs public et privé afin de détecter la production et la distribution des produits contrefaisants et y mettre fin.
- **Déterminer l'impact du problème – Importance de l'évaluation de l'étendue et de l'impact des atteintes aux droits de propriété intellectuelle** – évalue les approches et les méthodes utilisées pour déterminer l'impact de la contrefaçon et trouver des solutions pour combler les lacunes existantes.
- **Droit de la concurrence et promotion du respect de la propriété intellectuelle** – examine des solutions en vue d'un usage des droits de propriété intellectuelle favorable à la concurrence.

- **Initiatives de lutte contre la contrefaçon en France**
- **Application des droits de propriété intellectuelle et développement durable – perspectives et défis** – analyse les éléments qui alimentent les atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans un cadre sociétal plus large, et aborde la nécessité d'instaurer un équilibre dans les régimes d'application des droits de propriété intellectuelle afin de dégager des solutions contribuant au développement durable.
- **Lutter contre la contrefaçon et le piratage dans le monde virtuel** – vise une meilleure compréhension de l'ampleur du phénomène de la contrefaçon et du piratage en ligne ainsi que des outils requis pour y faire face.
- **Financer une application efficace des droits – approches innovantes** – examine les possibilités de mobilisation des ressources collectives dans le but d'élaborer les solutions les plus efficaces compte tenu de leur coût.
- **Coût du nettoyage** – examine des solutions acceptables pour récupérer auprès des auteurs des atteintes les coûts d'entreposage et de destruction des produits contrefaisants.
- **Responsabilité sociale des entreprises et promotion du respect de la propriété intellectuelle** – examine la manière dont des partenariats entre les gouvernements et les investisseurs ayant une politique de responsabilité sociale liée au développement durable peuvent favoriser des résultats plus efficaces en matière d'application des droits.
- **Accords et initiatives des gouvernements** – examine les perspectives des pays en développement et des pays développés en ce qui concerne l'établissement et les incidences des initiatives des gouvernements en matière de protection de la propriété intellectuelle et de lutte contre le commerce illicite.
- **Le pouvoir de l'éducation et de la sensibilisation en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle** – examine le défi d'éducation du public que présente la communication d'informations sur les problèmes économiques et sociaux associés à la contrefaçon et au piratage, et vise l'élaboration de nouveaux outils par une collaboration des secteurs public et privé.
- **Sécuriser la chaîne d'approvisionnement et comprendre le consommateur** – se penche sur les manières de protéger la sécurité des consommateurs et l'intégrité des chaînes officielles d'approvisionnement dans lesquelles s'infiltrent de plus en plus de produits de contrefaçon.

Le Sixième Congrès mondial est organisé par l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI), sous le haut patronage du Président de la République française.

ENTREVUE AVEC LAWRENCE LESSIG

Au début des années 2000 et de la décennie des "noughties", alors que grondait la tourmente opposant le monde du droit d'auteur établi et les nouveaux créateurs numériques, Lawrence Lessig et ses collègues lançaient un système destiné à établir un moyen terme, le projet Creative Commons (CC). Dans cette entrevue, M. Lessig nous explique la genèse de cette entreprise et pourquoi elle connaît, selon lui, un tel succès. Il nous dit aussi ce qu'il convient de faire à son avis pour adapter l'architecture juridique du droit d'auteur, issue du monde analogique du XIX^e siècle, aux réalités du monde numérique du XXI^e siècle.

Qu'est-ce qui vous a incité à établir Creative Commons?

À l'orée du siècle, nous avons vu poindre à l'horizon une sorte de "conjonction parfaite" pour la culture. Nous avons en effet une infrastructure numérique favorable au partage, au remixage et à l'édition, et cela d'une manière qui n'aurait tout simplement pas été envisageable au XX^e siècle. Nous avons aussi une architecture qui faisait intervenir le droit d'auteur chaque fois qu'une copie était produite et mettait les créateurs numériques en conflit direct avec la législation, qu'ils la reconnaissent ou non. Pour beaucoup, et notamment ceux qui travaillent dans ce que j'appelle l'économie du partage, cela n'avait aucun sens. Un grand nombre d'entre eux continuait à créer sur des plates-formes numériques sans se soucier des lois sur le droit d'auteur, et le taux de piratage connaissait une croissance explosive.

Notre crainte était de voir ces deux forces entrer en collision et aboutir soit à un mouvement d'abolition du droit d'auteur, soit à la mise en place d'un système rigide pour le faire respecter, et avec lui, à la disparition de toutes ces nouvelles et extraordinaires activités.

Le point de vue dominant, à l'époque, était que si vous n'étiez pas dans le camp du "tous droits réservés", vous étiez soit opposé au droit d'auteur, soit pirate. Nous cherchions donc à trouver un moyen terme, car nous avons compris qu'en fait, beaucoup de gens croyaient au droit d'auteur, mais pas à une réglementation de leurs œuvres de création aussi étroite que dans le modèle de la réservation de droits.

Nous avons donc décidé d'élaborer un système à participation volontaire, dans lequel les créateurs auraient la possibilité de décider eux-mêmes du degré de liberté accordé sur leurs œuvres. Ce système ne méconnaît pas les principes du droit d'auteur, puisque les licences qu'il permet d'accorder sont en fait des licences de droit d'auteur, mais il affirme aussi les valeurs qui sous-tendent les environnements créatifs – ou écologies – concernés, dans lesquels les règles d'échange ne sont pas fondées sur le commerce, mais sur la capacité de partager et développer librement les œuvres des tiers.

Dans combien de pays l'organisation Creative Commons est-elle présente?

Creative Commons a lancé des projets dans 80 pays environ, et de nouveaux se joignent à nous, de sorte que notre influence ne cesse de s'étendre. Le travail de Creative Commons est assuré en grande partie par un réseau d'affiliés dynamiques qui organisent tout un éventail d'activités de promotion et de sensibilisation dans divers pays. Ces dernières consistent notamment à faire connaître les outils juridiques de Creative Commons en général – aider des communautés à utiliser des licences Creative Commons, par exemple, pour élaborer des ressources éducatives ouvertes et fournir aux personnes intéressées des explications sur le fonctionnement de nos licences. Le projet Creative Commons (CC) a connu sa plus forte année de croissance en 2009, et couvre actuellement plus de 350 millions d'objets sur le Web.

L'une des régions dans lesquelles notre croissance a été la plus vigoureuse est le Moyen-Orient, où l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Liban et le Qatar ont commencé à utiliser les licences CC. Ce qui est très intéressant, c'est qu'il en résulte dans ces pays un respect accru du droit d'auteur. Il semble donc que dans un contexte où les consommateurs respectent peu les droits des auteurs, il soit possible de les encourager à le faire



Photo: L. Lessig

Lawrence Lessig parle de Creative Commons

en appliquant ces droits d'une manière modérée dans certains domaines tout en accordant des libertés dans d'autres. Creative Commons est un moyen de favoriser la compréhension et le respect du droit d'auteur, et c'est ce que nous voyons au Moyen-Orient.

Pourquoi pensez-vous que ce modèle soit devenu aussi populaire?

À la fois pour des raisons politiques et pratiques. Les raisons politiques relèvent de ce que j'appelle les "guerres de droit d'auteur". Certaines personnes veulent trouver un autre moyen de réguler la créativité et estiment qu'à l'ère du numérique, l'application étroite et rigide des lois sur le droit d'auteur n'a aucun sens, en particulier pour les activités liées à l'éducation et à la recherche scientifique, ainsi que pour les œuvres d'amateurs. Il y a aussi d'importantes raisons pratiques. Dans les universités, par exemple, les étudiants ont besoin d'apprendre à écrire, mais de la même façon, ils ont besoin d'apprendre à utiliser des supports numériques pour la vidéo, le cinéma ou le remixage de musique. En ce XXI^e siècle, cela fait partie de l'instruction.

La licence CC est une formule sans risque pour remplacer le processus extrêmement lourd et coûteux consistant à obtenir des licences pour permettre aux étudiants de bénéficier des débouchés créatifs offerts par les technologies numériques. C'est une meilleure solution que de simplement ignorer le droit d'auteur et exposer les universités à des poursuites pour des sommes considérables.

La licence CC peut-elle être utilisée par n'importe qui?

Si ce n'était pas le cas, cela voudrait dire que nous avons échoué. Notre idée était de créer un mécanisme simple pour que les auteurs et les titulaires de droits puissent mettre des contenus à disposition avec le degré de liberté qu'ils veulent bien accorder. Il s'agit, autrement dit, d'un modèle "certains droits réservés", dans lequel le titulaire consent certaines utilisations au public, tout en se réservant les autres.

Les licences sont structurées de manière à donner aux créateurs le choix des utilisations et des libertés qu'ils souhaitent accorder. Elles peuvent être appliquées à différentes écologies de créativité – celles qui donnent lieu à une rémunération,¹ et celles qui fonctionnent dans l'économie du partage.² Les créateurs peuvent choisir entre des libertés et des restrictions simples pour accorder aux tiers le droit de partager leurs œuvres ou de les remixer, sous

réserve que ce soit à des fins non commerciales ou que les éventuelles œuvres dérivées soient elles-mêmes soumises à une licence dite "de partage des conditions initiales à l'identique".

Différents types de licences s'appliquent aux différentes écologies de créativité. La licence "pas d'utilisation commerciale" s'applique par exemple à l'écologie de créativité amateur, ce qui permet au créateur de savoir que l'utilisation de son œuvre par les tiers sera soumise à des règles de partage, et non de commerce. Lorsque vous produisez une photo et la mettez en ligne sur Flickr, le fait de sélectionner une licence non commerciale pour la manière dont elle pourra être utilisée signifie que vous êtes d'accord pour la partager avec les tiers à



Creative Commons a lancé des projets dans 80 pays

des fins non commerciales. Pour ceux qui voudraient l'utiliser comme illustration sur la couverture d'un CD destiné à la vente, il existe toutefois un protocole CCPlus qui permet d'accorder facilement et sans frais une licence d'exploitation commerciale sur cette même œuvre.

La plus simple et la plus libre des licences CC est celle dite "paternité", qui s'applique aux écologies de créativité professionnelle, amateur et scientifique, parce qu'elle produit des ressources pouvant être exploitées et utilisées à volonté. Elle indique que la personne qui accorde la licence ne voit aucune objection à ce que des tiers utilisent ses œuvres de création à des fins commerciales. En 2010, par exemple, la chaîne de télévision Al Jazeera a diffusé une énorme vidéothèque sous ce type de licence, ce qui signifie que n'importe qui peut prendre ses vidéos telles quelles et les utiliser, à condition d'en attribuer le contenu à Al Jazeera. Cela sert les objectifs commerciaux du diffuseur, qui fait ainsi connaître sa marque grâce à un mécanisme de licence sans infrastructure. En 2009, Wikipédia a également adopté une licence CC pour tous les contenus diffusés sur son site, dont l'exploitation commerciale est tout à fait favorisée. La seule condition est que toute personne qui modifie ces contenus doit autoriser les tiers à utiliser le résultat sous le même type de licence.

Sait-on concrètement si ce modèle est favorable à la croissance des entreprises?

Certaines entreprises ne pourraient pas exister sans ces licences. Par exemple, celles qui appuient le

- 1 Pour ces écologies, il est important de contrôler la créativité, pour faire en sorte que l'artiste reçoive la rémunération qui l'encouragera à continuer de créer.
- 2 Dans laquelle le créateur crée pour l'amour de la création, et non pour l'argent.



“Dans une société libre, il faut, pour que les lois existent, que les gens comprennent intuitivement pourquoi.”

Lawrence Lessig

remixage de musique – les sites qui encouragent les gens à mettre en ligne leurs “remix” ou à prendre la musique qu’ils proposent pour remixer par-dessus. Si cette musique n’était pas sous licence CC, ce serait impossible à faire légalement. La musique donne lieu à un ensemble extrêmement compliqué de droits, et la négociation de ceux qui en couvrent l’enregistrement et l’édition est extraordinairement complexe. Les licences CC réduisent radicalement les coûts de transaction pour les œuvres musicales. Il existe maintenant une quantité énorme de musique sous licence CC. Je ne dis pas qu’il n’existe pas de versions illégales, mais que la légalité des versions dépend essentiellement de licences de ce type.

Si vous aviez une boule de cristal, que dirait-elle de l’évolution du droit d’auteur au cours des 10 prochaines années?

Il y a un point d’interrogation au milieu de la boule de cristal. Nous avons des choix fondamentaux à faire. Nous pouvons continuer à mener une guerre sans issue pour préserver l’architecture actuelle du droit d’auteur en faisant monter les enjeux et en utilisant de meilleures armes pour nous assurer que les gens le respectent. Si c’est cela que nous faisons, le soutien du public au droit d’auteur continuera de s’affaiblir, la créativité deviendra une affaire souterraine, et nous produirons une génération à laquelle le concept de droit d’auteur sera étranger.

Ou alors, nous pouvons faire la paix et réfléchir à une architecture plus sensée pour le droit d’auteur de l’ère numérique, en nous demandant à quoi il doit ressembler et comment l’établir. L’OMPI a un rôle déterminant à jouer à cet égard, par exemple en établissant une commission disposant de la liberté voulue pour élaborer des recommandations simples et claires en vue de l’établissement d’un système au diapason de l’ère numérique – un système qui veillerait à la préservation des avantages tout en garantissant les libertés.

Si nous mettons sur pied une architecture compréhensible pour les pays en développement et qui garantisse la rémunération des artistes tout en protégeant la liberté de création à des fins scientifiques

et non professionnelles, alors je pense que nous pourrions nous apercevoir que le droit d’auteur est redevenu un type de réglementation solidement fondée et intelligible à tous. Dans une société libre, il faut, pour que les lois existent, que les gens comprennent intuitivement pourquoi. Le fait est que l’architecture actuelle du droit d’auteur n’a pas de sens. Non pas que le droit d’auteur ne soit pas important – il est essentiel. Mais sous sa forme actuelle, il ne garantit pas d’avantages adéquats et n’assure pas la protection des libertés nécessaires dans l’environnement numérique. Il a été conçu pour une autre époque – mettons-le à jour et adaptons-le à celle-ci afin de pouvoir élever une génération qui continuera à y croire.

Je pense que si le régime du droit d’auteur concentre ses efforts sur ceux que nous sommes censés aider, c’est-à-dire les artistes et les créateurs, et construit un système qui leur donne la liberté de choisir, de protéger leur créativité et d’en bénéficier, alors nous aurons choisi la bonne orientation.

Quel serait votre message, pour un jeune artiste qui débute?

Je pense que le message, aujourd’hui, c’est que personne ne sait, et que nous devons encourager l’expérimentation. Les artistes doivent reconnaître cela et faire partie du processus. En tant qu’avocat et fondateur de Creative Commons, je ne dis pas aux artistes qu’ils devraient faire cadeau de ce qu’ils font. Je leur dis qu’ils ont besoin d’utiliser les outils à leur disposition et d’expérimenter afin de découvrir ce qui fonctionne pour eux.

Qu’est-ce qui vous motive?

Il y a très peu de gens dans notre société qui sont réellement libres de dire ce à quoi ils croient. J’ai la chance extrême de bénéficier de ce don immense qu’est la liberté, et je pense que je devrais essayer de l’utiliser pour faire quelque chose d’utile pour la société. Tant que j’aurai l’impression d’avoir quelque chose à dire, c’est ce que je continuerai à faire.



PENGUIN A 75 ANS

Depuis ses modestes débuts, en 1935, la société Penguin s'est développée jusqu'à devenir l'une des maisons d'édition les plus appréciées au niveau international, grâce à un catalogue dans lequel figurent certains des auteurs les plus lus de la planète. L'emblématique éditeur, qui a fêté l'an dernier son 75^e anniversaire, a notamment publié les écrits des lauréats de 25 prix Nobel, 16 prix Pulitzer et 10 prix Booker. Penguin, qui offre en permanence plus de 5000 titres différents, a des succursales dans 15 pays afin de rester au contact de ses auteurs et de son public. Le groupe accompagne les lecteurs tout au long des étapes de leur vie, en leur offrant un large choix de genres – populaire, littéraire, fiction classique, documentaire, voyage, style de vie, enfants et ouvrages de référence.

Les débuts

Fondée en 1935 par celui qui devait devenir Sir Allen Lane,¹ la maison Penguin Books a révolutionné le secteur de l'édition grâce au succès de ses livres de poche à bon marché. M. Lane avait eu l'idée de se lancer dans cette aventure en rentrant à Londres après un voyage pour rendre visite à l'auteur Agatha Christie dans le Devon (Angleterre). Déçu par le choix limité de lecture offert à la gare d'Exeter, il avait en effet décidé d'offrir au plus grand nombre des livres

de littérature contemporaine de bonne qualité à prix abordable, et cela dans des lieux où l'on ne vendait pas normalement de livres, tels que les gares de chemin de fer et les chaînes de magasins. Il inventa même le "Penguincubator", la première machine distributrice de livres, qui fut installée au 66 Charing Cross Road à Londres et dans laquelle les passants pouvaient se procurer pour quelques pence quelque chose à lire. Ce fut le commencement de la révolution du livre de poche.

Les premiers livres Penguin firent leur apparition à l'été 1935. Leur centre de distribution était la crypte de l'église Holy Trinity, sur Marylebone Road à Londres, en contrebas de la rue, d'où ils arrivaient sur un toboggan de foire. Ils comprenaient notamment des œuvres d'Ernest Hemingway, André Maurois et Agatha Christie.

La maison Penguin Books doit son succès au fait qu'elle a su reconnaître "l'existence d'un large public de lecteurs pour des livres intelligents". En offrant à bas prix une littérature contemporaine divertissante et de bonne qualité, elle a fait de ce public "d'emprunteurs de livres des acheteurs de livres".

Le dessin épuré distinctif de ses couvertures – trois bandes horizontales avec un code de couleur pour celle du haut et celle du bas: orange pour la fiction, bleu pour les biographies et vert pour les romans policiers – est devenu un classique en matière de graphis-

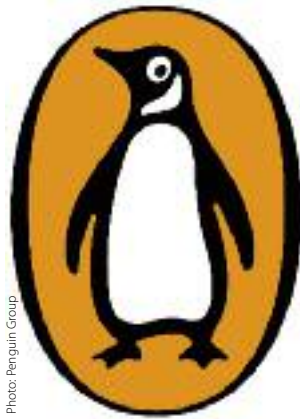


Photo: Penguin Group

Penguin – une marque emblématique

me, ainsi que la marque des premiers livres de poche. Il était l'œuvre d'un employé de bureau subalterne de 21 ans nommé Edward Young, qui dessina aussi le premier logo au pingouin.

L'entreprise se développa ensuite, inaugurant au cours des années de nouvelles marques, dont deux des plus connues furent lancées dans les années 40: Puffin, une collection de livres non romanesques pour enfants en 1940, et Penguin Classics en 1946.

Encouragée par le succès de la série Puffin, la société décida un an après son lancement de publier des romans pour enfants. L'un de ses premiers titres fut *Worzel Gummidge*, par Barbara Euphan Todd, qui connut un grand succès. Le dévoilement de la série Penguin Classics, avec la traduction de *L'Odyssée* d'Homère par E. V. Rieu, mit les textes classiques à la portée du grand public. Cette collection connue dans le monde entier compte désormais quelque 1200 titres (y compris ceux de la série Penguin Modern Classics), de *The Epic of Gilgamesh* (Lépopée de Gilgamesh), l'une des plus anciennes œuvres de littérature connues, à *One Flew Over the Cuckoo's Nest* (Vol au-dessus d'un nid de coucou).

Au début des années 60, la maison Penguin, désormais solidement établie parmi les grands de l'édition et fidèle à ses origines, allait transformer le paysage juridique britannique. La société se vit en effet tenter en 1960 un procès en vertu de la loi sur les publications obscènes pour avoir publié le roman de D. H. Lawrence, *Lady Chatterley's Lover*, ouvrage notoire à l'époque pour ses descriptions explicites des relations physiques d'un homme du peuple et d'une femme de l'aristocratie. Penguin se défendit, et l'affaire se conclut par un acquittement. Cette victoire, en plus de marquer un point tournant pour le droit britannique en matière de censure, ajouta encore à la popularité grandissante de l'éditeur et fit exploser les ventes du roman, dont Penguin écoula 2 millions d'exemplaires en six semaines.

¹ L'éditeur a été anobli en 1962.



Un an plus tard, en 1961, Penguin Books faisait son entrée sur la Bourse de Londres, avec un taux de souscription de 150 fois l'offre.

En 1967, une nouvelle collection Allen Lane The Penguin Press permettait à Penguin de publier à la fois des livres de poche et des livres brochés. En 1970, après le décès de son fondateur Sir Allen Lane, la société fut rachetée par le groupe de presse international Pearson. Elle continue à se développer depuis et reste "une force majeure et vitale du secteur de l'édition".

Tout au long de son histoire, la société Penguin a adopté – souvent avant tout le monde – les nouvelles technologies permettant de suivre le rythme rapide du changement dans le domaine de l'édition de livres.

Dans les années 60, l'avènement de techniques telles que la photocomposition et l'impression lithographique offset ont réduit radicalement les coûts d'impression et ouvert la voie à l'arrivée de la photographie ainsi qu'à de nouvelles approches en matière de graphisme de couvertures de livres de poche.

Une trentaine d'années plus tard, en 1993, la maison lançait Penguin Audiobooks, "mettant à la disposition d'une clientèle d'auditeurs une variété de titres classiques et contemporains enregistrés par les meilleurs acteurs". Plus de 300 de ces titres sont actuellement disponibles sur CD ou sous forme d'Audiobooks téléchargeables.

Penguin a aussi été le premier éditeur de livres à avoir un site Web (www.Penguin.co.uk) et le premier à ouvrir, en 2001, un magasin en ligne connu sous le nom de ePenguin.

L'arrivée des technologies numériques est porteuse, pour l'industrie de l'édition de livres comme pour tant d'autres, de profondes transformations. Elle entraîne la nécessité de rechercher des solutions pour tirer de la valeur et des revenus d'un marché numérique en évolution rapide, de profiter de l'évolution des technologies et d'atteindre de nouveaux lecteurs par des moyens non traditionnels. Comme l'explique John Makinson, président-directeur général du groupe Penguin, "notre industrie se transforme rapidement, et le nouveau paysage nous oblige à faire les choses différemment. La technologie numérique modifie l'édition de livres dans sa forme, ce qui crée des possibilités nou-

velles extraordinaires, mais exerce aussi des contraintes sans précédent sur nos coûts et nos méthodes de travail traditionnelles. Nous devons donc maintenir notre avance, ajoute-t-il, si nous voulons croître et prospérer".

Avec un portefeuille d'environ 15 700 titres eBook disponibles dans le monde entier sur de multiples plateformes, les affaires numériques de Penguin se portent bien. Les nouvelles technologies permettent à la société de connecter les lecteurs en ligne avec leurs auteurs favoris, et de mettre des livres à leur disposition sous la forme qu'ils préfèrent. La société a lancé en 2010 un certain nombre d'initiatives numériques dont notamment les suivantes:

- un partenariat avec Apple: lors du lancement du iBookstore et de l'iPad, au mois d'avril, *Winnie the Pooh*, de l'auteur A. A. Milne, était préchargé sur l'appareil;
- le lancement de la première application (app) payante du groupe: *Topsy & Tim Start School* par Ladybird (qui fait partie du groupe Penguin) aide pas à pas les nouveaux écoliers et leurs parents à s'adapter aux changements de vie qu'entraîne une première expérience scolaire;
- le lancement de l'application *Spot Goes to School* pour iPad, qui marque le trentième anniversaire de ce populaire livre pour enfants: une histoire interactive dans laquelle les enfants sont conviés à une expérience de lecture amusante et captivante, dans laquelle ils doivent soulever les pans d'une scène pour découvrir des mots de vocabulaire cachés;

- le lancement par Penguin U.S., en collaboration avec Starz LLC, d'une révolutionnaire édition "amplifiée" du livre de Ken Follet *The Pillars of the Earth* (Les Piliers de la Terre), contenant des séquences vidéo, des ajouts graphiques et de la musique originale de la série télévisée réalisée par la chaîne Starz sur la base du livre.

Penguin U.K. a réalisé une autre première en 2010, en publiant le deuxième volume de l'autobiographie de Stephen Fry,² *The Fry Chronicles*, en cinq formats différents (livre broché, livre audio, application, eBook et eBook amplifié). Ce livre populaire, qui s'est hissé au premier rang des ventes tous formats confondus, permet au lecteur de choisir sous quelle forme il souhaite le lire.

"Penguin Community", une nouvelle communauté de lecteurs basée sur le Web, a également été lancée en

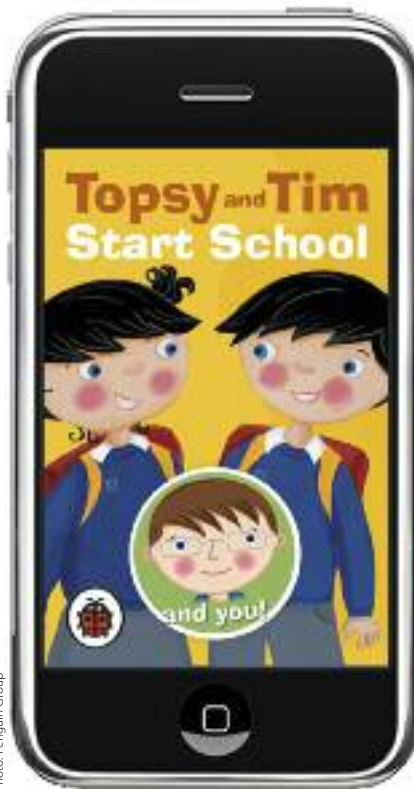
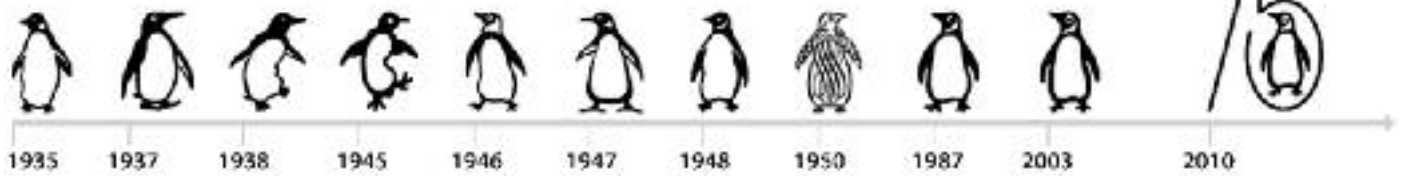


Photo: Penguin Group

2 Stephen Fry est un acteur, scénariste, auteur, dramaturge, journaliste, poète, comédien, présentateur de télévision et réalisateur britannique.

Photo: Penguin Group



Évolution du logo Penguin.

2010 aux États-Unis d'Amérique. Les lecteurs peuvent y configurer leur profil en fonction de leurs goûts littéraires, devenir des "fans" de tel ou tel livre ou auteur, échanger avec d'autres lecteurs ayant des intérêts similaires et poster leurs commentaires sur divers forums de discussion sur des livres et auteurs donnés.

Un engagement indéfectible en faveur de la promotion de la créativité

Le groupe continue de favoriser l'engagement pratiqué "de longue date" par Penguin pour trouver et développer de nouveaux auteurs contemporains et les faire connaître par le public. C'est ainsi qu'il a notamment mis sur pied le Prix Penguin d'écriture africaine, qui "vise à mettre en lumière la diversité des talents d'écriture du continent africain et à mettre à la disposition d'un plus large public de nouveaux livres africains de fiction et de littérature non romanesque". Une autre initiative dans ce sens a été la création aux États-Unis d'Amérique du Amazon Breakthrough Novel Award, qui a attiré en 2010 des milliers de candidats du monde entier. De la même

- lancement aux États-Unis d'Amérique de la série Ink, composée de six classiques Penguin illustrés par les artistes tatoueurs et illustrateurs contemporains le plus réputés, et *Penguin 75*, une collection illustrée des meilleures couvertures de livres Penguin américains, avec des commentaires d'auteurs, stylistes et artistes;
- lancement par Penguin U.K. de sa collection Penguin Decades de romans des années 50, 60, 70 et 80, dont chaque élément "est considéré comme un monument de la narration littéraire". Ces très belles éditions sont "une célébration de l'extraordinaire tradition graphique de Penguin" et s'inscrivent dans le droit fil de "la culture d'Allen Lane consistant à mettre des œuvres littéraires de grande qualité à la portée de tous";
- au Canada, l'anniversaire a été marqué par le lancement d'une collection Allen Lane intitulée *The History of Canada*;
- le Brésil a vu le lancement de la collection des Classiques en langue portugaise, grâce à un accord de partenariat avec le grand éditeur brésilien Companhia das Letras;
- Penguin India a souligné l'événement en assurant sa visibilité aux grands événements littéraires que sont notamment le Festival littéraire de Jaipur, la Foire

Le groupe Penguin

Le groupe Penguin publie aujourd'hui sous un large éventail de marques et collections prestigieuses, dont notamment:

- Dorling Kindersley, éditeur de livres dynamiques de voyage, référence et pour enfants, racheté en 2000;
- Frederick Warne, connu en particulier pour ses titres de Beatrix Potter, racheté en 1983;
- Ladybird;
- Penguin;
- Puffin;
- Rough Guides, éditeur dans le domaine du voyage et de la musique, racheté en 2002.

manière, le programme éditorial récemment publié de Penguin Chine prévoit la sortie, chaque année, de cinq à huit ouvrages chinois de fiction et de littérature non romanesque.

Le 75^e anniversaire de Penguin Books a été pour le groupe l'occasion de renforcer la visibilité de sa marque par tout un éventail d'activités organisées à travers la planète, et notamment:

- lancement par Penguin Australie de *75 Popular Penguins*, comprenant des classiques tels que *Northanger Abbey* et *Robinson Crusoe* ainsi que des titres de certains des auteurs australiens les plus connus et les plus populaires;

mondiale du livre de New Delhi et le festival littéraire "Spring Fever" de la maison Penguin, ainsi que par le lancement de la campagne "Your Favorite Penguin" et d'un palmarès intitulé "75 Best Books List".

La maison Penguin veut être un vrai "foyer de la lecture", où les lecteurs de tous les âges peuvent trouver leur bonheur, quels que soient leurs centres d'intérêt. Son prestigieux catalogue d'auteurs, "inégalé dans sa diversité, sa profondeur et sa qualité", est un véritable gotha de l'industrie. Souhaitons que le pingouin distinctif noir et blanc sur fond orange qui a façonné le paysage de la littérature populaire du passé continue à prospérer dans l'avenir.

LICENCES DE MUSIQUE EN LIGNE: UNE FAÇON DE SORTIR DU LABYRINTHE

Dans la conclusion du rapport annuel 2008 de la société d'auteurs hongroise Artisjus, le directeur général, M. András Szinger, avait qualifié la situation actuelle du marché numérique européen de "période de chaos en matière de licences". Il n'était pas seul de cet avis. Si les sociétés d'auteurs se débattent aujourd'hui avec la question des licences, les éditeurs de musique, les diffuseurs et les fournisseurs de musique numérique ont eux aussi tout intérêt à trouver une solution viable. Tous voudraient accélérer la création d'un marché paneuropéen de la musique numérique, et chacun voudrait que cela se fasse à ses propres conditions. Le paysage européen des licences de musique est donc parsemé d'obstacles considérables. Dans cet article, **Phil Hardy**,¹ rédacteur en chef de *theviewfromtheboundary*,¹ examine comment on en est arrivé là et ce qu'il est possible de faire pour progresser.

Le monde européen des licences de musique numérique est en crise. Décisions de justice, initiatives de l'Union européenne (UE) en faveur des intérêts des consommateurs, développement du marché numérique, naissance de modèles de commerce en ligne et sociétés de perception pour les œuvres musicales l'ont en effet transformé en un labyrinthe inextricable.



Photo: iStockphoto/Cesair

Tenter de circuler dans les détours de ce labyrinthe des licences peut être un vrai cauchemar. Entreprises et consommateurs ont tout à gagner de la mise en place en Europe d'un environnement cohérent et coordonné en matière de licences. Alors qu'elle occupait le poste de Commissaire européenne en charge de la société de l'information et des médias, Mme Viviane Reding² a résumé les choses ainsi: "Au sein de l'UE, les droits des consommateurs en ligne ne devraient pas dépendre de l'endroit où est situé le siège d'une entreprise ou d'un site Web. Les frontières nationales ne devraient plus compliquer la vie des consommateurs européens lorsqu'ils vont en ligne pour acheter un livre ou télécharger une chanson."

Jusqu'à présent, les éditeurs de musique et les sociétés de gestion collective ont administré leurs droits un territoire à la fois, et cela ne posait aucun problème dans la mesure où les utilisateurs opéraient eux-mêmes sur un seul territoire. Avec l'intégration grandissante des marchés et l'émergence des réseaux numériques, de plus en plus d'observateurs recon-

naissent maintenant que les approches territoriales en matière de concession de licences deviennent impraticables.

C'est le souhait de disposer d'un guichet unique de concession de licences musicales pour l'ensemble de l'Europe qui a été à l'origine de la plainte

déposée en 2000 par le diffuseur RTL devant la Commission européenne (CE). Cette plainte visait le refus de GEMA, la société de gestion des droits des auteurs allemands, d'accorder une licence paneuropéenne "pour l'ensemble de ses activités de radiodiffusion de musique, nationales et internationales, par des voies d'exploitation traditionnelles ou nouvelles". Une plainte analogue a été déposée en 2003 par le diffuseur européen de musique numérique interactive Music Choice contre la CISAC.³ Les deux affaires ont ensuite été regroupées, et en juillet 2009, la Commission a statué en faveur de RTL et Music Choice.

La CE a jugé le comportement des sociétés contraire aux règles de la concurrence parce qu'elles avaient créé un réseau fermé au sein duquel chacune disposait à titre exclusif du droit d'accorder aux utilisateurs commerciaux des licences se limitant à son territoire national. La Commission a considéré qu'il en résultait des contraintes tant pour les auteurs et compositeurs que pour les radiodiffuseurs, les premiers parce que cela les obligeait à s'affilier à la société de gestion de droits du pays de leur domicile, et les seconds parce qu'ils devaient passer des accords de licence avec chacun des pays dans lesquels ils opéraient.

1 www.theviewfromtheboundary.com

2 En 2010, Viviane Reding a été nommée Commissaire européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

3 Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs.

La décision de la Commission a conduit les sociétés européennes à mettre fin à leur pratique de concession automatique d'un ensemble de droits à tous les secteurs, notamment ceux de la radiodiffusion par satellite et numérique. Les sociétés ont également modifié les règles s'appliquant à leurs membres en donnant aux particuliers une plus grande liberté dans le choix de leur société de gestion, décidant parallèlement d'en appeler, conjointement avec la CISAC, de la décision de la CE.

Tandis que l'affaire RTL suivait son cours, la CE publiait des recommandations⁴ se rapportant à la concession de licences de musique en ligne destinées, expliqua Charles McCreedy, Commissaire chargé du marché intérieur et des services de 2004 à 2010, à faciliter "le démarrage des nouveaux services de musique en ligne basés en Europe". Au lieu de conserver ou de modifier les accords de représentation réciproque entre sociétés nationales, la Commission favorisait l'introduction d'un nouveau mécanisme permettant aux titulaires de droits d'autoriser une seule et unique société à gérer l'utilisation de leurs œuvres dans l'ensemble de l'UE. Il était prévu que cela conduirait à l'émergence d'un petit nombre de sociétés puissantes pouvant se charger à la fois des licences d'utilisation d'œuvres musicales en ligne et hors ligne.

Les recommandations furent accueillies favorablement par les grandes sociétés d'auteurs, par exemple la UK Music Alliance (aujourd'hui PRS for Music), qui estima qu'elles constituaient "le coup d'envoi d'une ruée en ligne à travers l'Europe" et une "occasion de créer de meilleurs services et de meilleurs tarifs" pour ses membres.

Le Commissaire Herbert Ungerer, directeur général adjoint chargé de la politique des aides d'État au sein de la direction générale de la concurrence (DG COMP), a salué cette réponse, observant que "face aux changements fondamentaux que connaissent les marchés de la musique en Europe et dans le monde, les modèles d'affaires appliqués à la gestion collective des droits devront inévitablement changer eux aussi."

L'introduction du nouveau mécanisme proposé a également été appuyée par les éditeurs de musique comme par les titulaires de droits, car elle leur permettait d'exercer un plus grand contrôle sur la gestion de leurs droits, eu égard en particulier au recours croissant par les sociétés, au cours des années 90, à des accords de licences centralisées portant sur des redevances mécaniques.⁵ Les éditeurs de musique étaient en effet perdants dans ce type d'accord, étant donné que les sociétés réduisaient les montants chargés aux maisons

de disques et effectuaient la perception au nom des éditeurs de musique et des compositeurs lorsque l'ensemble de ces paiements passait par leur intermédiaire.

Nouvelles formules

Les grands éditeurs de musique et sociétés de gestion collective ont fait plusieurs tentatives pour simplifier le système des licences de musique en ligne, en proposant des façons nouvelles d'administrer les droits dans l'arène numérique. Le premier à agir fut EMI Music Publishing (EMI MP), qui signa avec la société britannique PRS for Music et GEMA un accord faisant de CELAS l'administrateur exclusif des droits numériques relatifs au catalogue anglo-américain d'EMI MP. D'autres bases de données suivirent, notamment Harmonia, une coentreprise formée par la française SACEM, l'espagnole SGAE et l'italienne SIAE pour administrer les droits numériques du groupe Universal Music Publishing, un accord avec GEMA pour la représentation exclusive du catalogue anglo-américain de Sony/ATV et des accords entre l'éditeur de musique Warner Chappell et d'autres sociétés européennes.

Collectivement, toutes ces initiatives ont abouti à la situation de "chaos en matière de licences" décrite par András Szinger. Qui plus est, les utilisateurs ont perdu l'accès à une part significative du répertoire musical mondial, les grands éditeurs de musique préférant passer des accords exclusifs avec des sociétés données plutôt que des accords bilatéraux avec des sociétés nationales de perception de droits. Les avantages supposés de l'introduction du nouveau mécanisme proposé ont disparu en raison de la fragmentation du répertoire mondial.

Possibilité de solution

De plus en plus de parties prenantes – radiodiffuseurs, fournisseurs de services Internet, services de musique en ligne, maisons de disques, sociétés d'auteurs, experts en technologie et juristes – appellent à une réforme en matière d'administration des droits des auteurs en Europe. La CE est passée à l'action en 2009 dans le but de résoudre le problème toujours pressant des licences de musique. Neelie Kroes, à l'époque Commissaire européenne en charge de la concurrence⁶ a observé: "Il y a en Europe une volonté claire, exprimée par d'importants joueurs du domaine de la distribution de musique en ligne, de s'attaquer aux nombreux obstacles qui empêchent les consommateurs de bénéficier pleinement des possibilités offertes par l'Internet".

En 2010, la CE a lancé deux initiatives visant à améliorer la situation en matière de musique en ligne

4 Recommandations relatives à la gestion collective transfrontière du droit d'auteur et des droits voisins dans le domaine des services licites de musique en ligne (en 2005).

5 Redevance due sur la vente de chaque morceau de musique enregistré.

6 Neelie Kroes a été nommée Commissaire européenne en charge de la stratégie numérique en 2010.



pour les consommateurs européens. La première promettait un meilleur accès au répertoire musical mondial par la réintégration partielle de ce dernier au moyen d'une série d'accords non exclusifs avec diverses sociétés d'auteurs. La deuxième proposait d'établir une base de données mondiale des œuvres musicales et enregistrements sonores réunissant les informations détenues par les différentes sociétés afin de constituer une source unique, complète et fiable en matière de titularité et de contrôle des œuvres musicales. L'objectif ainsi visé est de limiter les obstacles qu'ont à surmonter les entreprises désireuses de distribuer des contenus en ligne en assurant à leurs créateurs une rémunération complètement transparente et en améliorant l'accès au répertoire musical mondial.

Face à la complexité de la situation européenne en matière de licences, l'intérêt d'une telle base de données est indéniable. Comme l'a noté l'UE, "on ne peut plus supposer qu'un éditeur de musique ou un gestionnaire de droits musicaux présent sur un territoire donné soit de ce fait en mesure d'accorder une licence d'exploitation sur une œuvre pour ce territoire où un ensemble de territoires quelconque". Situation encore compliquée par le fait que s'agissant de l'exploitation d'œuvres musicales en ligne, "le droit d'accorder des licences n'est pas nécessairement détenu de la même manière que la titularité ou les droits territoriaux hors ligne". Cela signifie essentiellement qu'une société peut se voir désigner pour accorder des licences d'exploitation d'une certaine œuvre sur un territoire donné, mais pas automatiquement pour accorder ces mêmes licences en dehors du territoire en question. La mise en place de bases de données destinées à faciliter l'octroi de licences de musique en ligne a été tentée par le passé, mais avec un succès limité.⁷

L'UE voit la base de données du répertoire mondial comme une banque centralisant les informations nécessaires à l'identification de toutes les œuvres musicales connues, et notamment:

- identité du ou des auteurs;
- titularité des parts de droits attribuées à chaque partie pour chaque œuvre musicale et chaque territoire;
- organismes autorisés à accorder des licences exclusives ou non exclusives d'exploitation en ligne ou hors ligne par type de droit (par exemple représentation publique, reproduction etc.), part de droits, type d'utilisation (par exemple en ligne ou hors ligne) et territoire;
- toutes les données connues concernant des enregistrements sonores ou vidéos musicales, avec le nom de l'artiste principal;

- les liens entre chaque œuvre musicale et les enregistrements sonores ou vidéos musicales dans lesquels elle figure;
- œuvres du domaine public.

Ces éléments sont communément considérés comme essentiels au succès d'une base de données du répertoire mondial. Les difficultés techniques posées par son établissement sont de toute évidence surmontables. Les questions politiques suivantes le sont beaucoup moins:

- à qui appartiendra-t-elle et qui sera chargé de son administration et de son entretien?
- comment les œuvres seront-elles enregistrées?
- comment sera déterminé l'accès à la base de données du répertoire mondial?

Selon les propositions initiales de diverses parties intéressées, la propriété et l'exploitation d'une base de données du répertoire musical mondial devraient revenir à un organisme complètement indépendant tel que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). L'OMPI possède en effet une expérience considérable en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de systèmes internationaux de dépôt et d'enregistrement tels que le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) qui facilite l'obtention de la protection par brevet dans plus de 140 pays, et le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques qui offre un moyen économique d'enregistrer et ensuite de gérer des marques à l'échelon international. La base de données du répertoire musical mondial pourrait faire l'objet d'un mécanisme similaire, les frais d'enregistrement étant à la charge des titulaires de droits, puisque ce sont eux qui bénéficieraient le plus d'un système facilitant la mise à disposition de leurs œuvres aux utilisateurs.

M. Francis Gurry, directeur général de l'OMPI, a évoqué cette possibilité en novembre 2010, à l'occasion de la conférence de l'OMPI intitulée "Faciliter l'accès à la culture à l'ère du numérique" en soulignant que l'idée était "arrivée à maturité". Il reste désormais à susciter un large engagement de la part des décideurs politiques et autres parties prenantes pour faire de cette idée une réalité fonctionnelle. Une base de données du répertoire musical mondial rassemblant tous les fragments d'information détenus par les sociétés de perception de droits sur les œuvres musicales, leur titularité, contrôle ou administration contribuerait énormément à mettre de l'ordre dans la confusion qui règne actuellement en matière de licences, et l'OMPI semble bien placée pour relever le défi.

7 L'International Standard Code (ISRC) mis en place par l'industrie du disque pour suivre les utilisations numériques et le Common Information System (CIS) élaboré par la CISAC ont eu peu de succès. Divers systèmes de suivi ont également été mis au point (par exemple le Blue Arrow de BMI ou le Mediaguide d'ASCAP), mais ils s'appliquent à une clientèle ou un usage donnés et ne sont pas conçus pour un éventail de tâches aussi large que celui envisagé pour la base de données mondiale.

LE PARMESAN

ROI DES FROMAGES

Réputé pour être "le roi des fromages", le parmesan, ou *Parmigiano Reggiano*, a d'abord été produit par des moines bénédictins et cisterciens voici près de mille ans. Il a ensuite acquis au cours des siècles une notoriété internationale et une popularité immense parmi les amateurs de bonne chère du monde entier. Si ce succès se traduit par une demande vigoureuse et soutenue, il a aussi fait du parmesan l'un des produits de l'agriculture les plus imités du monde. Comment pouvons-nous, en tant que consommateurs, être sûrs que le produit que nous achetons est vraiment authentique? Le Magazine de l'OMPI raconte, dans cet article, comment les producteurs de *Parmigiano Reggiano* ont obtenu la reconnaissance exclusive qui fait de leur fromage le "seul et vrai" parmesan.



Photo: Consorzio del Formaggio Parmigiano-Reggiano

de lait entier écrémé, ce qui le rend très digeste et facile à assimiler. Qualifié de "mini-réserve de nourriture concentrée", il est riche en protéines, lipides, calcium et phosphore, et faible en gras et en cholestérol par rapport aux autres fromages.

Seuls les fromages produits conformément au règlement seront autorisés à porter les marques distinctives du *Parmigiano Reggiano*.

Le Consorzio del Formaggio Parmigiano-Reggiano

Malgré la grande renommée du parmesan, sa production a été relativement faible avant d'exploser au début du XX^e siècle. En 1934, face à la concurrence de produits d'imitation moins coûteux, les producteurs se regroupèrent pour former un consortium, le *Consorzio del Formaggio Parmigiano-Reggiano*, qui représente aujourd'hui les intérêts de 409 fromageries dans une région d'environ 3676 producteurs laitiers. Le Consortium assure activement la promotion du caractère distinctif du *Parmigiano Reggiano* auprès du consommateur et joue un rôle essentiel en ce qui concerne la défense du nom du produit et la surveillance des utilisations dont il fait l'objet.

Tout sur le parmesan

La méthode de fabrication de ce fromage à pâte dure granuleuse,¹ cuite et non pressée, a peu changé au cours des siècles. Les fromagers qui l'élaborent utili-

Un produit historique

Le parmesan est cité dans la littérature depuis le XIV^e siècle. Dans le *Décameron* de Boccace (1348), on peut lire la description suivante: "... on y voit une montagne de fromage Parmigiano râpé, sur laquelle demeurent des gens qui ne sont occupés qu'à faire des macaroni et ravioli".

Dans son célèbre journal, l'écrivain anglais Samuel Pepys raconte qu'au cours du grand incendie de Londres, en 1666, il a enterré son "Parmezan" pour le sauver de l'avancée des flammes.

sent les mêmes ingrédients naturels que leurs ancêtres (lait cru, présure et sel) ainsi que "le même soin et savoir-faire". Emblème de la cuisine italienne, le *Parmigiano Reggiano*² est produit dans une région bien définie du nord de l'Italie comprenant les provinces de Parme, Reggio Emilia, Modène et Bologne sur la rive gauche du fleuve Reno, et de Mantoue sur la rive droite du Po. Les qualités si particulières de ce fromage tiennent à de nombreux facteurs, depuis les sols d'où proviennent les fourrages utilisés pour nourrir les vaches jusqu'aux techniques mises au point pour le produire. Le parmesan est fait d'un mélange

Quelles mesures juridiques le Consortium a-t-il pris pour protéger la dénomination *Parmigiano Reggiano*?

Étant donné que le parmesan possède des qualités et un caractère distinctif étroitement liés à son lieu d'origine et à sa méthode de production, il bénéficie de la protection d'une indication géographique. Sans trop entrer dans les détails, ce type d'indication est utilisé sur des produits ayant une origine géographique spécifique ainsi qu'une réputation ou des qualités particulières découlant de cette origine.

¹ Les cristaux blancs qui donnent au parmesan sa consistance friable caractéristique sont dus à la présence de la tyrosine, un acide aminé qui se forme au cours du processus de maturation.

² Littéralement, "parmesan" (de Parme) "de la ville de Reggio Emilia".



Critères de l'appellation DOP du *Parmigiano Reggiano*

- Alimentation réglementée des vaches: foin uniquement, pas de fourrages ensilés ou fermentés.
- Normes concernant la production: depuis 1991, le parmesan râpé doit être emballé dans la région d'origine.
- Réglementation du marquage: chaque meule doit porter des **marques d'origine** apposées par les diverses fromageries, dont notamment la dénomination "*Parmigiano Reggiano*" par piquage sur le flanc, le mois et l'année de production, une plaque de caséine portant la mention "*Parmigiano Reggiano*" ou "CFPR" et un code alphanumérique identifiant la meule. Un **marquage de sélection** est assuré par le Consortium après vérification par un organisme indépendant. Il s'agit d'une marque ovale portant l'inscription "*Parmigiano Reggiano* Consorzio Tutela" et l'année de production, qui est apposée de manière indélébile sur le fromage après inspection.

Le fromage est placé dans un moule qui lui donne sa forme.

Le Consortium a commencé à intensifier ses démarches en vue de l'obtention d'une protection juridique internationale du *Parmigiano Reggiano* dans les années 50, suite à la signature de la Convention internationale sur l'emploi des appellations d'origine et dénominations de fromages dans la ville italienne de Stresa, le 1^{er} juin 1951.

Les pays signataires de cette Convention de Stresa (France, Italie, Pays-Bas et Suisse) s'étaient en effet engagés à "prohiber l'utilisation de fausses appellations d'origine sur leur territoire". La convention permettait de protéger plus efficacement les produits considérés comme des appellations

d'origine tels que le Gorgonzola, le *Pecorino Romano*, le Roquefort et, bien sûr, le *Parmigiano Reggiano*. En octobre 1955, le Décret du président de la République italienne n° 1269 définissait le mode et la région de production que devait respecter un fromage pour avoir droit à l'appellation *Parmigiano Reggiano*.

La conclusion en 1958 de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (l'Arrangement de Lisbonne) a marqué une autre étape de la quête de reconnaissance juridique du Consortium.

Ce traité administré par l'OMPI assure par une procédure d'enregistrement unique la protection "contre toute usurpation ou imitation de l'appellation d'origine, même si l'origine véritable du produit est indiquée ou si l'appellation est employée en traduction ou accompagnée d'expressions telles que **genre, type, façon, imitation** ou de termes similaires".³ Il crée aussi une présomption excluant la genericité dans d'autres États membres des appellations d'origine enregistrées en vertu du système de Lisbonne⁴ et prévoit la possibilité pour les titulaires d'appellations d'origine d'engager le cas échéant des poursuites judiciaires ou administratives⁵ dans ces États. L'appellation d'origine *Parmigiano Reggiano* a été enregistrée en vertu de l'Arrangement de Lisbonne le 23 décembre 1969.

La protection internationale des indications géographiques a été encore précisée par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) du 15 avril 1994 (articles 22 et 24). La reconnaissance du *Parmigiano Reggiano* s'est ensuite étendue à l'ensemble du territoire

communautaire européen en 1996, lorsqu'il a été l'un des premiers produits à bénéficier d'une désignation d'origine protégée (DOP) au sens de la législation européenne.⁶

Parmi les nombreuses tâches qui lui sont imparties, le Consortium est notamment chargé de la

protection, de la surveillance et de la sauvegarde de la DOP *Parmigiano Reggiano*, ainsi que de veiller "à ce qu'aucun autre produit ne porte de dénominations, marques ou autres signes distinctifs susceptibles de porter atteinte" ou préjudice à cette désignation ou d'induire les consommateurs en erreur.

Ce travail est rendu encore plus difficile par la grande diversité du paysage législatif international en matière de protection de la qualité et de l'authenticité des produits associés à une origine particulière. Si les indications géographiques jouent un rôle essentiel en matière de "transmission au consommateur de la valeur ajoutée d'un produit", elles ne sont ni définies ni protégées partout de la même manière.

Certains systèmes juridiques protègent les dénominations géographiques, tandis que d'autres les considèrent comme des descriptions génériques de produits. Dans la bataille qu'il a menée à cet égard en ce qui concerne l'Europe, le Consortium a remporté certains succès. En 2008, la Cour européenne de justice⁷ a rejeté l'argument avancé par l'Allemagne selon lequel le terme "parmesan" était devenu une dénomination générique et a conclu que ce dernier constituait une évocation de l'appellation protégée "*Parmigiano Reggiano*", ce qui est prohibé par la législation euro-



Photo: Consorzio del Formaggio Parmigiano-Reggiano

3 Arrangement de Lisbonne, article 3

4 Arrangement de Lisbonne, article 6

5 Arrangement de Lisbonne, article 8

6 En vertu du règlement CE No 510/2006 du Conseil du 20 mars 2006, reprenant les produits enregistrés en vertu du règlement CE No 1107/96 de la Commission du 12 juin 1996.

7 Affaire C-132/05 – Commission européenne c. Allemagne.

péenne. Une cour d'appel allemande a récemment réaffirmé ce principe dans une affaire mettant en cause une entreprise nationale du secteur alimentaire. En juin 2010, la cour a confirmé un jugement interdisant à la société en question de continuer à produire un fromage imitant le *Parmigiano Reggiano*. Invité à commenter ce verdict, M. Leo Bertozzi, directeur du Consortium, a déclaré qu'il "démontre qu'une véritable protection est possible quand on travaille avec sérieux et ténacité. Ce résultat nous encourage dans notre volonté de continuer à surveiller le marché dans l'intérêt des consommateurs", a-t-il ajouté.

Parmi les nombreux pays qui protègent les indications géographiques comme objets de propriété intellectuelle, certains se sont dotés à cet effet de législations particulières ou *sui generis*, tandis que d'autres préfèrent utiliser leurs lois sur les marques⁸ (en recourant aux systèmes des marques collectives ou de certification), le droit de la concurrence déloyale ou de la protection du consommateur, ou encore des lois ou décrets reconnaissant spécifiquement des indications géographiques données. Il est donc important, pour le Consortium, d'avoir aussi une stratégie efficace en matière de marques, en complément des moyens dont il dispose pour la protection de sa DOP.

Il y a actuellement dans le monde 10 000 indications géographiques protégées, pour une valeur commerciale totale estimée à USD 50 milliards.⁹ Près de 90% d'entre elles sont issues des 33 pays de l'OCDE.¹⁰

Étant donné que les dénominations de produits très connues telles que *Parmigiano Reggiano* se rapprochent à certains égards des marques notoires, la stratégie de marque du Consortium constitue un élément essentiel de la protection internationale de la réputation du nom *Parmigiano Reggiano*. C'est pourquoi le Consortium a procédé à l'enregistrement d'un certain nombre de marques, par exemple pour le *Parmigiano Reggiano* préemballé (râpé et en blocs). Ces marques ont été déposées en vertu du Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques.

Les difficultés liées à la complexité et à la fragmentation du paysage légal sont encore accentuées par l'absence de registre international des indications géographiques. L'Arrangement de Lisbonne pourrait constituer le fondement d'un tel registre, mais le

nombre des pays qui l'ont ratifié jusqu'à présent est insuffisant. L'OMPI étudie actuellement avec les 27 parties contractantes du système des manières de faire évoluer cette situation – voir encadré.

“Dans ce terroir, les fourrages naturels et l'utilisation de lait cru, sans aucune adjonction d'additif, sont à l'origine du secret de tant de bonté”

Consortio del Formaggio Parmigiano-Reggiano

Bien qu'il connaisse un nombre croissant de succès dans sa lutte contre les imitateurs de son prestigieux fromage le Consortium a encore fort à faire pour surmonter les obstacles liés à la complexité de l'environnement juridique. Une procédure l'a par exemple opposé récemment au Mexique à une entreprise qui vendait son produit sous la dénomination *Parmigiano Reggiano* et "y apposait des symboles ou indications identiques ou similaires à ceux enregistrés par le Consortium en tant que marques collectives", à savoir *Parmigiano Reggiano* (enr. n° 650677) et *Parmigiano Reggiano* Consortium Tutela (enr. n° 638817), tout cela sans autorisation.

Cet usage présentant un risque élevé de confusion pour les consommateurs, le Consortium avait demandé une ordonnance de saisie conservatoire des produits contrefaisants. Celle-ci lui avait été accordée sur le fondement de l'atteinte aux enregistrements de marques collectives dont le Consortium était titulaire au Mexique, mais pas sur celui de l'atteinte à l'appellation d'origine *Parmigiano Reggiano*. Le tribunal avait appuyé sa décision sur l'article 229 de la loi mexicaine sur la propriété intellectuelle, lequel prévoit l'obligation pour le titulaire de droits (en l'occurrence, le Consortium) de faire figurer clairement sur l'emballage ou le conditionnement du produit l'indication de l'existence d'un droit de propriété industrielle à l'égard de ce dernier (par exemple le symbole ®). La cour suprême de justice du Mexique a considéré que cette disposition s'appliquait aux brevets et aux marques, mais non aux appellations d'origine. Elle a statué d'une part que les droits de propriété intellectuelle, les marques et les appellations d'origine étaient de nature différente, de même que le processus de reconnaissance des droits s'y appliquant. D'autre part, elle a estimé que le critère de "publicité adéquate" énoncé à l'article 229 était rempli à l'égard de l'appellation *Parmigiano Reggiano*, du fait de son inscription au

Le marquage se compose de la mention PARMIGIANO-REGGIANO, DOP, CONSORZIO TUTELA, du code d'identification du producteur ainsi que du mois et de l'année de production.



Photo: Consortio del Formaggio Parmigiano-Reggiano

8 Guide des indications géographiques: faire le lien entre les produits et leurs origines, CCI, 2009

9 *Ibid*

10 OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques



À propos de l'Arrangement de Lisbonne

L'Arrangement de Lisbonne a été conclu spécialement pour répondre à la nécessité d'établir un système international facilitant la protection d'une catégorie particulière d'indications géographiques, dénommées "appellations d'origine", au moyen d'une procédure unique, simple et économique d'enregistrement auprès de l'OMPI.

Dans de nombreux pays, les produits bénéficiant d'une appellation d'origine représentent une part non négligeable des exportations. Il est donc important que ces appellations, qui constituent un important actif économique, soient efficacement protégées contre toute appropriation illicite, et cela dans le plus grand nombre possible de pays. Le système de Lisbonne peut aider les États à protéger leurs intérêts économiques nationaux en facilitant l'enregistrement de ces appellations dans une multiplicité de pays.

Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne a été établi en 2008 pour étudier des moyens d'élargir la portée géographique et l'efficacité du système de Lisbonne. À sa dernière session, à l'automne 2010,¹¹ le groupe de travail s'est largement prononcé en faveur de:

- l'ouverture du système de Lisbonne à l'adhésion des organisations intergouvernementales compétentes telles que l'Union européenne et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI);
- l'introduction dans l'Arrangement de Lisbonne de deux définitions distinctes, l'une pour les appellations d'origine et l'autre pour les indications géographiques, ce qui le rendrait compatible avec un plus large éventail de systèmes nationaux;
- étendre la protection conférée par l'Arrangement de Lisbonne aux indications traditionnelles non géographiques, c'est-à-dire aux produits dont la dénomination a une connotation géographique sans être géographique à proprement parler, par exemple *grappa*.

Le groupe de travail a encore demandé que l'OMPI élabore des projets de dispositions sur une série de sujets, dont notamment les définitions, l'étendue de la protection, les utilisateurs antérieurs, les demandes de protection d'indications géographiques ou d'appellations d'origine transfrontalières et les critères d'accession pour les organisations intergouvernementales. Il a également invité l'OMPI à établir une étude sur la possibilité de prévoir un mécanisme de règlement des litiges dans le cadre du système de Lisbonne.

11 La deuxième session du groupe de travail sur le système de Lisbonne s'est tenue à Genève du 30 août au 3 septembre 2010.

registre international (Lisbonne) de l'OMPI et de sa publication au bulletin *Les appellations d'origine* de l'Organisation. La cour a par conséquent statué que le

Consortium était fondé dans son action visant à interdire la commercialisation par la partie adverse d'une imitation de parmesan au Mexique.

Le Consortium poursuit son délicat cheminement à travers les méandres des législations internationales. Face à la demande croissante dont fait l'objet son fromage, il s'efforce

de sensibiliser les consommateurs aux qualités bien particulières du véritable parmesan. "Cela nous aidera à faire en sorte que les gens choisissent de manière informée et ne se laissent pas vendre un produit d'imitation, souvent de moins bonne qualité, produit industriellement et contenant des additifs" observe le porte-parole du Consortium, M. Igino Moroni.

À notre époque de marchés mondialisés hautement concurrentiels, le succès commercial passe par la différenciation des produits. De plus en plus de décideurs

Parmigiano Reggiano: quelques chiffres

12 mois	vieillessement minimum
16 litres de lait	pour faire un kg de fromage
550 litres de lait	pour faire une meule
39 kg	poids d'une meule
20-24 mois	vieillessement moyen des meules
0 additif	produit 100% naturel
2 947 292	nombre de meules produit en 2009

s'accordent à dire que les indications géographiques sont porteuses de possibilités de développement rural axé sur le commerce pour les pays qui ont des produits pourvus d'attributs physiques et culturels exceptionnels et d'un caractère distinctif susceptible d'en faire des actifs commerciaux de grande valeur. Le commerce du *Parmigiano Reggiano* contribue par exemple depuis longtemps pour des millions d'euros au développement économique de la région. L'expérience acquise par le Consortium en matière de défense de l'intégrité du fromage de ses membres est riche d'informations et d'enseignements pour ceux qui se lancent dans leur propre projet d'indication géographique.

Photo: Consorzio del Formaggio Parmigiano-Reggiano



Chaque meule de fromage est inspectée par les experts du Consortium.

AVANCÉE MAJEURE EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX VACCINS

Les maladies infectieuses tuent chaque année des millions de personnes, et les enfants de moins de cinq ans, notamment ceux qui vivent dans les pays en développement, sont particulièrement vulnérables. Bien que des progrès considérables aient été accomplis grâce aux campagnes mondiales de vaccination contre ces maladies, la livraison des vaccins aux populations qui en ont besoin est coûteuse et nécessite un énorme soutien logistique. Tous les vaccins actuellement recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour prévenir ces maladies (DT Coq (diphtérie, tétanos, coqueluche), BCG (tuberculose), vaccin oral contre la poliomyélite, la fièvre jaune (pour les pays à risque) et la rougeole) doivent être conservés au froid (entre 2 °C et 8 °C) pour rester stables et efficaces. Or, cela peut augmenter significativement le coût de chaque dose de vaccin et causer un gaspillage important en cas de rupture de la chaîne du froid. Plus grave encore, cela signifie qu'une part importante des vaccins administrés est inefficace, et donc ne sauve pas de vies. On estime qu'au moins 40% des vaccins sont inopérants en Afrique sub-saharienne. Des chercheurs britanniques ont fait l'année dernière une découverte capitale offrant "une façon simple et peu coûteuse de rendre les vaccins stables, même à des températures tropicales", grâce à une technologie qui promet de "révolutionner l'effort de vaccination".

Début 2010, des chercheurs de l'institut Jenner de l'université d'Oxford et de la société britannique Nova Bio-Pharma Technologies ont publié une étude de preuve de concept¹ montrant qu'il leur avait été possible

de stabiliser des vaccins en cours de mise au point, et cela pendant des mois, grâce à un système d'injection hypodermique par réhydratation (HydRIS) breveté par Nova.

"À l'heure actuelle, il est nécessaire de conserver les vaccins dans un réfrigérateur ou un congélateur. Cela implique donc d'avoir une clinique, une infirmière, un réfrigérateur, de l'électricité et des camions frigorifiques pour le transport", explique M. Matt Cottingham de l'institut Jenner, auteur principal de l'étude. "Si l'on pouvait expédier les vaccins à température ambiante, on pourrait réduire considérablement les coûts et améliorer grandement l'accès à la vaccination", continue-t-il. "On pourrait même imaginer mettre les doses de vaccin dans un sac à dos et se rendre en vélo dans les villages isolés".

L'équipe a réussi à conserver deux vaccins différents à base de virus sur des membranes stabilisées par du sucre pendant six mois à 45 °C sans aucune dégradation. Conservées à 37 °C pendant 12 mois, ces doses n'ont subi que de très faibles pertes de vaccin viral, compensées à même la membrane.

"Nous avons montré que cette façon très simple de stabiliser les vaccins malgré la chaleur fonctionne pour deux virus utilisés comme base pour de nouveaux vaccins en cours de mise au point", explique le professeur Adrian Hill de l'université d'Oxford. "D'un point de vue scientifique, c'est extrêmement prometteur, car ces virus sont fragiles. Si on arrive à stabiliser ceux-là, ce sera probablement plus facile pour d'autres vaccins".

Les vaccins contiennent des virus vivants étudiés pour provoquer une



réaction immunitaire efficace une fois dans l'organisme, sans toutefois se multiplier et causer une infection. Il est donc souhaitable que les vaccins à base de virus vivants aient une longue durée de conservation pour pouvoir être acheminés aux patients des zones reculées.

La méthode consiste à mélanger les vaccins avec deux types de sucre nommés tréhalose² et saccharose. On laisse le mélange s'assécher graduellement sur un filtre ou membrane, jusqu'à ce qu'il se solidifie sous forme de mince pellicule sucrée. Cette technique permet de maintenir le principe actif du vaccin "dans une sorte d'animation suspendue" et de le protéger contre toute altération, même à des températures élevées. Il suffit ensuite de verser de l'eau sur la membrane pour réhydrater instantanément le vaccin. "L'avantage de cette approche, c'est qu'il suffit de placer une simple cartouche en plastique contenant la membrane et le vaccin séché à l'extrémité d'une seringue, explique M. Cottingham. Avec la seringue, on injecte une solution aqueuse sur la membrane, ce qui libère le vaccin qu'on administre ensuite au patient".

Pour Peter White, directeur général de Nova, "cette nouvelle technique de délivrance d'un médicament est

La nouvelle méthode permet de stabiliser les vaccins à peu de frais.

- 1 Cette recherche a été financée par le projet Grands défis de la santé mondiale de la fondation Bill and Melinda Gates, et a reçu une aide financière supplémentaire du Wellcome Trust.
- 2 Tréhalose: sucre associé à la capacité de certaines plantes et animaux à supporter des périodes prolongées de sécheresse extrême. Ses propriétés permettent la reprise de l'activité cellulaire normale, lors de la réhydratation, sans les dommages importants voire mortels qui suivent normalement un cycle de déshydratation / réhydratation.



Isis Innovation

Isis Innovation, la société de transfert de technologie de l'université d'Oxford, assure la gestion du portefeuille de propriété intellectuelle de l'université. Elle travaille avec les chercheurs de l'université pour identifier, protéger et commercialiser leurs technologies par la concession de licences, la création de sociétés dérivées et la vente. Isis Innovation dépose en moyenne une nouvelle demande de brevet par semaine. Jusqu'à présent, la société a conclu 400 accords de licence technologiques et créé 64 sociétés dérivées. Elle gère également Oxford University Consulting qui propose ses services aux clients souhaitant améliorer leur capacité d'innovation en leur donnant accès à l'expertise de classe internationale des universitaires de l'établissement. Enfin, une division commerciale séparée, Isis Enterprise, offre des conseils et des services en transfert de technologie et innovation ouverte à une clientèle mondiale composée d'universités, de gouvernements et d'entreprises industrielles. Créée en 1987, la société Isis Innovation est désormais un chef de file mondial en matière de gestion des transferts de technologie et de l'innovation – www.isis-innovation.com



Photo: Oxford University

Le docteur Matt Cottingham, auteur principal de l'étude.

une des innovations les plus intéressantes de l'industrie britannique des produits pharmaceutiques et des biotechnologies, notamment parce qu'elle peut être utilisée pour les produits extrêmement instables, comme les vaccins contre le paludisme³.

L'obtention de vaccins ne nécessitant pas de réfrigération est considérée comme l'un des principaux enjeux mondiaux du domaine de la santé. Maintenir la chaîne du froid pour les vaccins coûte en effet des millions de dollars chaque année. En 2000, les dépenses de vaccination dans les pays à faibles revenus représentaient une moyenne de 6 dollars par naissance vivante pour l'année. En 2010, le coût de vaccination avec les vaccins traditionnels et ceux contre l'hépatite B et les infections à *haemophilus influenzae* de type b (Hib)³ a atteint selon l'OMS 18 dollars par naissance vivante.

Selon M. Michel Zaffran, directeur du projet Optimize, un partenariat de l'OMS avec le programme américain PATH (Program for Appropriate Technology in Health), "les avancées vont dans le bon sens. Si ce procédé pouvait être appliqué aux nouveaux vaccins, ce serait sensationnel".

L'université d'Oxford et les laboratoires Nova ont déposé une demande de brevet concernant la stabilisation des vaccins à base de virus. Le dispositif d'administration HydRIS fait déjà l'objet de brevets dans la plupart des pays européens en tant que dispositif pharmaceutique pour l'administration de substrats aux patients. Isis Innovation, la société de transfert de technologie de l'université d'Oxford, travaille actuellement avec l'équipe de chercheurs à la mise en place d'une stratégie commerciale pour l'application de cette technologie.

Les chercheurs vont maintenant s'attacher à valider l'utilité de cette technologie pour d'autres vaccins et médicaments qui nécessitent le maintien de la chaîne du froid ou qui sont trop difficiles ou trop onéreux à formuler par d'autres moyens (lyophilisation par exemple). "Nous sommes convaincus que cette technologie peut être adaptée à divers produits", dit Mme Migena Bregu, porte-parole du projet.

Ils ont aussi trois autres priorités: l'élaboration de "bonnes pratiques"⁴ pour la fabrication d'un dispositif combiné vaccin-membrane adéquat pour l'administration chez l'homme, la démonstration de l'utilité et de l'innocuité de cette technologie pour l'humain ainsi que de sa supériorité aux modes d'administration conventionnels des vaccins, et enfin le développement de la technologie pour qu'elle puisse être produite de façon économique. La question du coût sera en effet déterminan-

te, à terme, pour le déploiement de cette technologie. Comme l'a fait remarquer M. Zaffran, "nous sommes dans un cercle vicieux, car tant que la chaîne du froid continue à être une nécessité pour un grand nombre de vaccins utilisés, il y a peu de raisons pour que les pays payent un vaccin thermostable plus cher qu'une formulation équivalente qui ne l'est pas".

Selon Mme Bregu, grâce à l'expertise de l'institut Jenner en ce qui concerne la mise au point et l'essai clinique de vaccins et à celle de Nova dans les formulations à base de sucre et la fabrication de médicaments, "nous pouvons dire avec confiance que nous sommes sur la bonne voie et que notre technologie devrait pouvoir être utilisée chez l'homme dans deux à cinq ans".

Même si cette technique prometteuse nous rapproche un peu plus de la mise au point de vaccins ne nécessitant pas de réfrigération, de nombreux obstacles subsistent. L'un de ceux-ci est ce que M. Zaffran appelle le "dogme de la chaîne du froid", apparu ces 30 dernières années – l'idée que tous les vaccins doivent être conservés au réfrigérateur. En fait, parmi les vaccins transportés et conservés entre 2°C et 8°C, il en existe au moins 15 qui pourraient supporter des températures allant jusqu'à 40°C, dont notamment les vaccins contre le rotavirus, le choléra et la typhoïde.

3 La plupart des souches de *H. influenzae* sont des agents pathogènes opportunistes, c'est-à-dire qui vivent en général dans un organisme hôte sans provoquer de maladie mais posent des problèmes quand d'autres facteurs (comme une infection virale ou un système immunitaire affaibli) créent une opportunité. Chez les nourrissons et les enfants en bas âge, *H. influenzae* de type b (Hib) provoque des bactériémies, des pneumonies et des méningites bactériennes aiguës.

4 Les bonnes pratiques de fabrication font partie d'un système de qualité qui couvre la fabrication et les essais des principes actifs pharmaceutiques. Ces règles, qui consistent en un ensemble de principes généraux devant être observés pendant la fabrication du médicament, décrivent les aspects de production et d'essai pouvant avoir des conséquences sur la qualité d'un produit.

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dans cet article, M. Paulin Edou Edou, directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), parle des actions entreprises par son Organisation dans chacun de ses États membres pour sensibiliser le public aux avantages économiques, sociaux et culturels d'une protection efficace de la propriété intellectuelle.

Quelle est votre priorité en matière de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les États membres de l'OAPI?

Étant donné que la propriété intellectuelle est encore considérée comme un sujet plutôt obscur et spécialisé dans la région de l'OAPI, l'une de nos premières priorités est d'informer et d'éduquer le public visé afin qu'il sache à quoi elle sert et quels sont ses avantages. L'information est fondamentale dans cette entreprise. Sans elle, nous ne pouvons rien faire. Nous travaillons par conséquent à la rendre plus accessible, pour que les gens sachent de quelle manière le système de la propriété intellectuelle peut contribuer aux affaires et au développement. Il y a beaucoup à faire pour arriver à ce que les chercheurs, les universitaires, les entreprises, les étudiants, les magistrats et les autres professionnels du droit comprennent toute l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique. Le Plan d'action de l'OAPI, que j'ai lancé en 2007 et qui couvre la période 2007-2012, met beaucoup l'accent sur l'information et l'efficacité de la communication.

En quoi la sensibilisation à la propriété intellectuelle est-elle importante dans la région de l'OAPI?

La propriété intellectuelle est un élément essentiel au soutien du développement économique. Les pays qui affichent aujourd'hui la meilleure performance économique sont fondés sur le savoir. Ils utilisent le système de la propriété intellectuelle pour ajouter de la valeur à l'information, aux connaissances et aux idées, et pour transformer ces éléments incorporels en actifs

économiques concrets. Dans l'économie mondialisée hautement concurrentielle de notre époque, la propriété intellectuelle et la croissance économique sont étroitement liées. Les pays de la région de l'OAPI ont besoin de mieux cerner les contours de la propriété intellectuelle pour pouvoir l'utiliser aux fins de la promotion de leur développement économique. Si elle est utilisée d'une manière efficace et stratégique, la propriété intellectuelle peut produire des avantages sociaux, économiques et culturels considérables, comme de permettre aux inventeurs et créateurs de gagner leur vie, aux entreprises de faire progresser leurs intérêts commerciaux, aux chercheurs de bénéficier des résultats de leurs travaux et aux gouvernements, de favoriser le bien-être économique.

Que fait l'OAPI pour se rapprocher du public visé?

La communication avec nos publics cibles est favorisée par l'Initiative médias de l'OAPI. Les réseaux de télévision et de radio, les journaux et revues, Internet et les journalistes sont pour nous des partenaires essentiels qui nous aident à communiquer le message de la propriété intellectuelle.

Un autre aspect important de l'Initiative médias de l'OAPI est la sensibilisation des journalistes à la propriété intellectuelle – comment elle fonctionne, ce qui la rend importante. C'est pourquoi nous organisons régulièrement, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), des séminaires de formation sur la propriété intellectuelle à l'intention des journalistes, qui les aident à mieux comprendre ce système et son utilité pour



Des chanteurs se produisent lors d'une manifestation de sensibilisation de l'OAPI.

le développement économique. Grâce à ces séminaires, et notamment aux trois qui ont été tenus jusqu'à présent à Yaoundé (2008), Libreville (2009) et Brazzaville (2010), de plus en plus de journalistes sont en mesure de parler valablement de propriété intellectuelle dans leurs articles. Ces formations leur permettent aussi de poser aux personnalités politiques et spécialistes de la propriété intellectuelle des questions plus pertinentes et plus techniques en la matière.

L'OAPI a aussi lancé un nouveau site Web en septembre 2010. Élaboré avec l'assistance de l'OMPI, ce site amélioré et convivial donne accès à un large éventail d'informations en matière de propriété intellectuelle et contribue à combler le déficit qui existe à cet égard dans les États membres de l'OAPI.

Vos efforts se traduisent-ils par des résultats tangibles?

Tout à fait. Nous voyons de plus en plus d'émissions de télévision et de radio et d'articles de journaux qui traitent de propriété intellectuelle. En Côte d'Ivoire, il est régulièrement question de propriété intellectuelle dans la presse. Au Bénin, il y a un site Web dédié à la propriété intellectuelle, géré par un journaliste que



nous avons formé. Au Mali et au Cameroun, les réseaux de télévision nationaux diffusent fréquemment des émissions et des documentaires se rapportant à la propriété intellectuelle, qui sont ensuite commentés dans

Nous pensons que la conclusion de partenariats avec les acteurs des médias constitue aussi une excellente manière de nous donner accès à une audience aussi large que possible et d'optimiser notre efficacité.

L'initiative Caravane de l'OAPI s'avère efficace en tant que moyen de faire connaître la propriété intellectuelle au grand public. Elle consiste, chaque fois qu'un événement à grande visibilité a lieu dans l'un de nos États membres, à installer la caravane de l'OAPI dans un établissement universitaire ou un marché local, afin d'attirer un large éventail de curieux et d'établir un dialogue avec eux. Nous avons utilisé jusqu'à présent la caravane à Dakar (Sénégal), Yaoundé (Cameroun), Bissau (Guinée-Bissau) et Bamako (Mali), où elle a été accueillie avec un grand enthousiasme tant par les jeunes et étudiants que par les dirigeants d'entreprise. La caravane nous permet de toucher un large public, et particulièrement des gens qui n'ont peut-être personne d'autre à qui parler de propriété intellectuelle. Beaucoup considèrent, par exemple, que le meilleur produit est celui qui coûte le moins cher, qu'il soit authentique ou contrefait. En parlant avec eux, nous pouvons leur expliquer les risques et les dangers liés à l'achat de produits de contrefaçon. Une fois qu'ils ont compris, ils deviennent tout à fait favorables à nos efforts pour faire échec à ce type de commerce illicite.

La caravane de l'OAPI distribue des T-shirts, organise des jeux-questionnaires et parle de propriété intellectuelle avec les passants, à qui elle explique de quoi il s'agit et en quoi elle les concerne. La formule est nouvelle et il nous faudra attendre quelques années pour en voir concrètement les effets, mais elle se révèle efficace et économique comme moyen de sensibiliser le public à la propriété intellectuelle.

Bien qu'il reste beaucoup à faire, j'espère que nous aurons réussi d'ici cinq ans à transformer le contexte de la propriété intellectuelle dans la région de l'OAPI. L'une des conditions indispensables à la réalisation de cet objectif est de parvenir à une large sensibilisation à la propriété intellectuelle.

Nous avons l'intention de continuer à étendre et renforcer le réseau de journalistes sensibilisés à la propriété intellectuelle par le biais de séminaires organisés à leur intention avec l'OMPI. Notre objectif est d'avoir des contacts à travers toute la région, de manière à ce qu'il y ait toujours, chaque fois qu'il se produit quelque part un événement lié à la propriété intellectuelle, un journaliste à proximité pour la couvrir. Nous voulons également stimuler le débat sur les questions de propriété intellectuelle en faisant en sorte que ce réseau soit aussi interactif et dynamique que possible, ce qui constitue tout un défi, étant donné que le réseau s'étend sur 16 pays et que les journalistes sont séparés par des distances considérables. Le nouveau site Web de l'OAPI comprend un forum où les journalistes pourront échanger des informations et des opinions et accéder facilement à des spécialistes en propriété intellectuelle de l'Organisation. Nous sommes en train de recruter un journaliste pour assurer la gestion et le développement de ce réseau.

Un vecteur de sensibilisation important est le magazine trimestriel de l'OAPI, dans lequel on peut lire des comptes rendus de faits nouveaux concernant la propriété intellectuelle au sein de l'Organisation ou, plus largement, dans ses États membres. Nous prévoyons de le diffuser plus largement et d'en faire une référence pour les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle.

Quelle évolution espérez-vous pour les cinq prochaines années?

Nous devons démystifier la propriété intellectuelle. Il faut qu'elle devienne un sujet de conversation courant, une chose dont les gens parlent aussi facilement que de la météo.

la presse écrite. Au Gabon, le public est sensibilisé aux questions de propriété intellectuelle, et notamment de droit d'auteur, par EYO'O, le premier programme de télévision entièrement consacré à ce thème, sur lequel se produisent certains des plus grands artistes d'Afrique.

Le nombre de demandes d'information sur la propriété intellectuelle que reçoivent le siège de l'OAPI à Yaoundé (Cameroun) et les offices nationaux a également augmenté. On voit aussi à l'OAPI de plus en plus d'étudiants désireux d'apprendre cette matière. L'OAPI a en effet lancé en octobre 2010, avec l'appui de l'OMPI, un cours de maîtrise en propriété intellectuelle à l'université de Yaoundé. Cette première en Afrique francophone promet de renforcer encore la compétence de la région en matière de propriété intellectuelle.

Avez-vous d'autres initiatives en préparation?

Nous préparons un clip vidéo destiné à montrer que les indications géographiques peuvent être créatrices de valeur économique et de prestige pour des produits locaux et produire des avantages concrets pour les communautés et les régions. Des accords de partenariat avec les réseaux de télévision nationaux de la région nous permettront de diffuser ce film dans chacun des 16 États membres de l'OAPI.



L'initiative Caravane de l'OAPI fait connaître la propriété intellectuelle au public.

FESMAN III - UNE CÉLÉBRATION MONDIALE DE LA CULTURE AFRICAINNE

Pendant trois semaines, à la fin de décembre 2010, la ville de Dakar (Sénégal) a été la capitale culturelle de l'Afrique. Elle accueillait en effet le Troisième festival mondial des arts nègres, également connu sous le nom de FESMAN III, qui a attiré quelque 3200 participants, plusieurs chefs d'État ainsi que des artistes et créateurs reconnus de 80 pays. Célébration des arts et cultures d'Afrique, le festival offrait un riche programme de conférences, expositions et manifestations musicales et culturelles. Dans cet article, **René Massiga Diouf**, journaliste à la télévision nationale sénégalaise, nous donne une idée de ce qui était proposé.



Photo: Montillet

**Le Monument de la renaissance africaine à Dakar (Sénégal).
Statue de bronze conçue par Pierre Goudiaby.**

En décembre 2010, le Sénégal a planté le décor d'une célébration mondiale de la richesse et de la diversité des traditions, cultures et réalisations africaines réunissant des artistes et intellectuels d'Afrique et des diasporas africaines des États-Unis d'Amérique, du Brésil, d'Haïti, de France et de Cuba. Un festival invitant tous ceux qui partagent le patrimoine de l'Afrique à mettre en lumière la richesse et la variété des cultures africaines. Comme l'a dit le dramaturge et acteur britannique Kwame Kwei-Armah, directeur artistique du festival, ce Fesman était "une manière de se poser des questions fondamentales en ce qui concerne la place de l'Afrique, son rapport au reste du monde et la manière dont elle envisage son passage aux XXI^e et XXII^e siècles".

Faisant écho au thème du festival – "Renaissance africaine, diversité culturelle et unité africaine" – une programmation large et diversifiée était proposée, allant de spectacles de danse et concerts de musique traditionnelle et moderne à des représentations théâtrales, expositions, défilés de mode, cafés littéraires et conférences. Elle comprenait un éventail sans précédent d'artistes, acteurs, musiciens et créateurs représentant 16 disciplines dont notamment les arts visuels, la photographie, la danse, le théâtre, la musique, le design, la mode, l'artisanat, la littérature, la sculpture, l'architecture et la culture urbaine.

L'invité d'honneur était le Brésil, "un pays riche de croisements artistiques et de diversité culturelle" qui compte quelque 80 millions d'habitants d'ascendance africaine. Environ 200 artistes brésiliens se sont produits tout au long du festival, qui a permis de découvrir le patrimoine, les arts, les traditions, la musique et la cuisine du Brésil.

Historique du festival

Le premier Festival mondial des arts nègres a été organisé en 1966 à Dakar par M. Léopold Sédar Senghor, premier président du Sénégal, sur le thème "Fonction et importance de l'art nègre et africain pour les peuples et dans la vie des peuples". Il avait comme buts de célébrer la créativité africaine et "de permettre aux artistes d'origine noire de se faire connaître et aimer dans un climat de tolérance, d'estime mutuelle et d'épanouissement intellectuel". La deuxième édition du festival a eu lieu à Lagos (Nigéria) en 1977 sur le thème "Civilisation noire et éducation". Un grand nombre d'éminentes personnalités venues du monde entier avaient participé à ces événements.

Selon les organisateurs, le festival de 2010 célébrait "la vision nouvelle d'une Afrique libérée, fière, créative et optimiste", en mettant l'accent sur "le dialogue entre les peuples et les cultures".¹ L'objet du festival, a expliqué M. Kwame Kwei-Armah, "c'est l'Afrique que nous voulons créer pour demain. C'est la rencontre d'artistes de différentes disciplines qui discutent de l'avenir de leur forme d'art".² Un festival aussi multidisciplinaire que le Fesman a son importance, à son avis, parce que "l'art peut être un magnifique catalyseur dans n'importe quel domaine... nous utilisons ces formes d'art pour définir une nouvelle identité africaine, pour définir une renaissance africaine".

La cérémonie d'ouverture qui s'est tenue le 11 décembre 2010 au stade Léopold Sédar Senghor a donné le ton du festival en mettant en lumière toute la richesse de la culture africaine. Des artistes africains de renom tels que Manu Dibango, Toumani Diabate, Angélique Kidjo, Baaba Maal, Ismaël Lô et Youssou Ndour se sont produits devant un public de 50 000 personnes parmi lesquelles figuraient notamment plu-

¹ <http://blackworldfestival.com/wp/en/spirit/foreword/>

² <http://artsbeat.blogs.nytimes.com/2010/12/07/world-festival-of-black-arts-announces-lineup/>

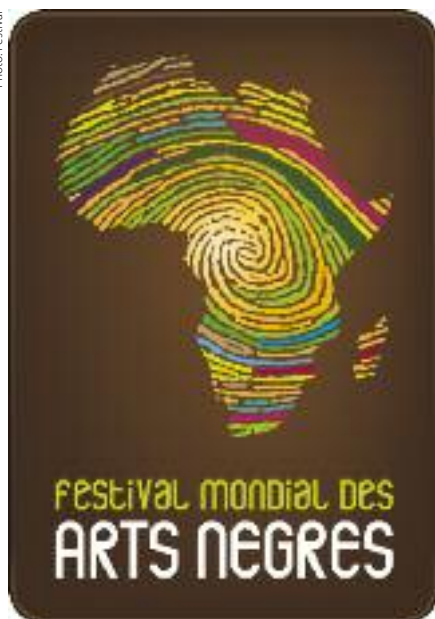


sieurs chefs d'État africains. Un saisissant spectacle son et lumière réalisé par le chorégraphe ivoirien Georges Mamboye et mettant en scène près de 2000 danseurs de tout le continent a relaté l'histoire des peuples noirs, de l'Antiquité égyptienne à la traite des esclaves, à l'indépendance des nations africaines et à l'actuel mouvement de renaissance de l'Afrique.³ Revenant sur le thème de l'unité, le chorégraphe a observé: "Je pense que c'est la culture qui sera le meilleur moyen de réconcilier tout le monde... Ce que j'ai voulu faire, dans cette chorégraphie, c'était méloigner des racines africaines... et leur donner un ton contemporain."

L'éminent écrivain, historien et homme politique sénégalais Iba Der Thiam, président de la commission Forums et Colloques du festival, a prédit que "l'Afrique sera le continent du XXI^e siècle". À son avis, la plus grande difficulté consistait à libérer les Africains des dictats de la pensée imposée. Il a appelé les intellectuels à faire tout leur possible pour contribuer à un processus de "décolonisation mentale".

De nombreux commentateurs ont été d'accord sur le fait que le continent était pourvu de richesses impressionnantes et que "l'Afrique n'est pas pauvre,

Photo: Festival



Le chanteur reggae Tiken Jah Fakoly de Côte d'Ivoire au FESMAN III.



Le chanteur et compositeur vedette internationale de l'afro-pop Salif Keita, du Mali, au FESMAN III.

Le président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé que le but du festival n'était pas seulement de contempler le "brillant passé" du continent ou de savoir quels sont les Africains qui "devraient être fiers", mais aussi de construire l'avenir et de renforcer les relations entre l'Afrique et les pays de la diaspora. Il a lancé un appel à l'unité et à refuser "de rester dans la stagnation, alors que notre continent est riche mais... a été appauvri."

Le programme riche et varié du festival a également permis de réfléchir à la contribution des peuples africains aux progrès de l'humanité. Il comportait en effet une série de tables rondes sur de grands sujets de préoccupation avec d'éminents intellectuels d'Afrique, d'Europe, des États-Unis d'Amérique et des pays de la diaspora. Des exposés ont notamment été prononcés par les philosophes sénégalais Souleymane Bachir Diagne et Mamoussé Diagne, le chercheur Cheikh M'Backé Diop, l'historien congolais Théophile Obenga, l'économiste égyptien Samir Amin et de nombreux autres.

mais a été appauvrie", ajoutant que les véritables enjeux résident désormais dans sa remise en état et sa "construction".

La table ronde sur la contribution des peuples noirs en matière de science et de technologie a mis l'accent sur les nombreuses réalisations scientifiques et technologiques des peuples d'Afrique et des pays de la diaspora. Elle a permis l'échange d'idées concernant la manière d'améliorer la coopération scientifique et technologique entre l'Afrique et les pays de la diaspora, dans l'intérêt du développement durable de l'Afrique. M. Marc Séry-Koré, le représentant de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à ces débats, a expliqué qu'un système de propriété intellectuelle efficace était un élément essentiel de la création d'un environnement favorable à l'innovation scientifique et technologique, à un transfert efficace des savoirs et à la commercialisation des produits et des services. Ces facteurs, a-t-il souligné, sont indispensables au développement social, économique et culturel de l'Afrique et à la pleine intégration du continent dans l'économie mondiale du savoir.

³ <http://nehandaradio.com/2010/12/16/zimbabwe-enters-world-black-arts-festival/>

L'OMPI: un partenaire officiel du FESMAN III

Le choix de l'OMPI en tant que partenaire officiel du festival était naturel, eu égard à sa mission d'élaboration d'un système international équilibré et accessible de propriété intellectuelle qui récompense la créativité, stimule l'innovation et contribue au développement économique tout en préservant l'intérêt général.

La participation de l'Organisation à ce grand événement culturel a constitué une occasion de sensibilisation aux avantages économiques, sociaux et culturels liés à l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle. L'initiative de l'OMPI d'organiser le Forum sur la propriété intellectuelle dans l'art et la culture le 17 décembre 2010 lui a permis d'expliquer directement aux membres de la communauté artistique, intellectuels, décideurs, consommateurs et autres parties prenantes le rôle de la propriété intellectuelle dans la sauvegarde des intérêts des créateurs africains et la promotion du développement culturel en général.

Deux autres tables rondes organisées par l'OMPI ont réuni des décideurs, des producteurs de cinéma, des artistes, des consommateurs et de nombreuses autres parties prenantes pour qui elles ont été l'occasion d'examiner les liens entre la protection des droits de propriété intellectuelle et la promotion des arts, de la culture et de l'innovation, en Afrique et au-delà. Les participants ont échangé leurs vues sur les divers dangers auxquels font face les créateurs africains, en particulier la contrefaçon et le piratage qui menacent la survie d'un grand nombre d'entre eux. Ces manifestations ont contribué à une meilleure sensibilisation de la communauté artistique concernant le droit d'auteur et la manière dont il peut être utilisé dans la concession de licences, la distribution et la commercialisation de créations en Afrique et ailleurs dans le monde.

Un éventail d'activités littéraires a permis au public de rencontrer des écrivains africains de premier plan et de stimuler les écoliers et les étudiants à débattre des difficultés liées au renouveau africain. Des productions théâtrales consacrées aux traditions de l'Afrique ont aidé un grand nombre d'entre eux à comprendre les origines de la civilisation négro-africaine.

Des concerts ont également été donnés dans plusieurs villes à travers le pays. Dakar a pu entendre de grands noms du monde de la musique dont notamment Wyclef Jean, To Face Idibia, Angélique Kidjo, Akon, Salif Keita, la grande diva Aïcha Koné, Bembeya Jazz, Lokua Kanza, et le rappeur français Saïd M'Roumbaba alias Soprano. L'atmosphère de fête s'est aussi étendue à des régions telles que Saint-Louis et Ziguinchor, où se sont produits des artistes comme Alpha Blondy, Tiken Jah Fakoly, Youssou Ndour et Urban Bush Woman. "Pour un artiste, célébrer la richesse d'une culture africaine qui s'étend au-delà des frontières de l'Afrique est un honneur et une joie" a déclaré la chanteuse et compositrice béninoise Angélique Kidjo. Dans une entrevue avec le journal sénégalais *Festival*, un chanteur ivoirien a observé: "Un événement de cette ampleur donne une image différente de l'Afrique... un événement comme celui-ci rehausse la culture africaine. L'autre Afrique. L'Afrique qui n'est pas constamment en train de pleurer. Avec le

Fesman III, c'est une Afrique qui ne se lamente pas, mais qui rit. Nous célébrons l'amour et notre culture".

Le continent tout entier a vécu au rythme du festival. L'accès était gratuit, afin d'encourager une large participation. Deux villages offrant chacun 2400 places avaient été spécialement construits pour l'occasion (à Ngor et Almadies) pour loger les nombreux artistes venus présenter des aspects de la culture de leurs pays respectifs et mettre en valeur le caractère spécifique de leur identité dans ce domaine. Un danseur de la délégation du Maroc a confié: "Notre troupe interprète toutes sortes de danses urbaines; l'atmosphère est explosive ici; nous montrons ce que nous savons faire; c'est l'essence même de ce que nous sommes en tant que Marocains et Africains, et nous sommes heureux de pouvoir exprimer tout notre talent devant une telle audience". Un autre artiste, Victor Sangaré, du Mali, a trouvé que le village était une idée excellente, parce qu'il mettait les gens en contact les uns avec les autres. Ici, "c'est une participation totale" a-t-il observé. Pour Kwame Kwei-Armah, le village des artistes était "comme les Nations Unies... vous vous asseyez à la cafétéria, et il y a des Mauriciens qui improvisent, des Guadeloupéens qui se mettent soudain à déclamer un texte – c'est le paradis des artistes".⁴

Ces trois semaines de réjouissances culturelles, considérées comme la plus importante célébration internationale de la culture noire, ont été qualifiées de "succès retentissant" par le président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade.⁵

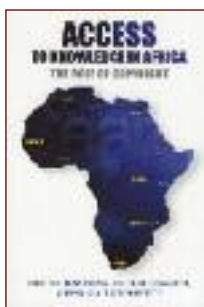
Dans son discours de clôture, le directeur du festival, M. Abdul Aziz Sow, a adressé ses félicitations à tous les artistes et spectateurs. Cet événement, a-t-il déclaré, "a été non seulement une fête de la chanson et de la danse, mais aussi une sobre réflexion dans des séances plénières au cours desquelles le discours intellectuel a été centré sur le rôle et la contribution passés et futurs des noirs au développement du secteur de la culture et des arts créatifs". La réflexion issue de ces débats, a-t-il ajouté, contribuera à façonner l'avenir des arts et de la culture, en Afrique et dans le monde entier.

4 www.guardian.co.uk/stage/2011/jan/03/world-festival-of-black-arts-kwei-armah

5 Source: Agence de presse sénégalaise

ACCÈS AU SAVOIR EN AFRIQUE

Le rôle du droit d'auteur



“Access to Knowledge in Africa: the role of copyright” peut être téléchargé gratuitement à l’adresse: www.aca2k.org sous licence Creative Commons.

Dick Kawooya¹ présente dans cet article le livre *Access to Knowledge in Africa: The Role of Copyright* récemment publié en anglais et qui le sera prochainement en français sous le titre *Accès au savoir en Afrique: Le rôle du droit d'auteur*. Le projet international de recherche interdisciplinaire Droit d'auteur et accès au savoir en Afrique (D2ASA) a été lancé en 2008, avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada et de la fondation Shuttleworth d'Afrique du Sud. Il a principalement pour objet l'examen des incidences du droit d'auteur sur l'accès au savoir en Afrique.

Le projet a entrepris, en réponse à un besoin urgent de recherche empirique à cet égard, une étude comparative portant sur huit pays africains, à savoir l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Mozambique, l'Ouganda et le Sénégal. Ces pays sont globalement représentatifs de la diversité linguistique, religieuse, politique, économique et historique de l'Afrique, ainsi que de ses différentes traditions juridiques.

d'analyses comparatives, les chercheurs ont examiné deux hypothèses: premièrement, que l'environnement du droit d'auteur dans les pays étudiés ne favorise pas suffisamment l'accès aux savoirs contenus dans les ressources didactiques, et deuxièmement, qu'il est possible d'apporter à l'environnement du droit d'auteur de ces pays des changements susceptibles d'améliorer l'accès à ces ressources. Le livre présente les princi-

naux applicables, et qu'aucun de ces pays n'exploitait entièrement, ni même passablement, les flexibilités prévues dans les accords internationaux pertinents. L'étude a également fait apparaître dans tous les pays étudiés un “écart” entre les législations nationales en matière de droit d'auteur et les pratiques réelles sur le terrain. Elle a conclu que les lois et politiques régissant le droit d'auteur dans la plupart des pays d'Afrique sont généralement éloignées des réalités africaines et en grande partie élaborées sur la base de preuves empiriques insuffisantes.

Ce livre aide le lecteur à comprendre les problèmes de droit d'auteur juridiques et pratiques liés à l'accès aux ressources didactiques en Afrique. Il fournit une analyse approfondie des questions de droit d'auteur et d'accès dans chacun des pays étudiés, ainsi qu'une analyse comparative des conclusions des huit pays. Il est espéré que les informations et enseignements fournis par cette étude aideront les décideurs politiques à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et à contribuer au débat international sur la question des exceptions et limitations relatives au droit d'auteur sur le plan international.

“Même ceux qui se considèrent comme des experts en matière de propriété intellectuelle tireront le plus grand profit de ce livre ainsi que des travaux du projet D2ASA en général.” **Sisule Musungu, président, IQsensato, Genève**

L'orientation du projet a été dès le départ celle d'une recherche pratique appliquée visant à produire “des preuves empiriques pouvant contribuer de manière positive à des processus de réforme du droit d'auteur à travers le continent et à l'échelon international”. L'objectif était la constitution d'un réseau de chercheurs africains chargés de mesurer les effets du droit d'auteur en matière d'accès au matériel didactique et d'apprentissage dans les pays concernés.

Procédant par la voie d'études doctrinales des législations, de collectes de données qualitatives et

pales conclusions du projet de recherche. Il vise à contribuer de manière concrète à mieux faire comprendre les incidences juridiques et pratiques du droit d'auteur sur l'accès aux ressources didactiques en Afrique et à constituer, le cas échéant, le modèle d'une future recherche empirique pouvant appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles dans ce domaine.

Le projet de recherche a révélé que les lois sur le droit d'auteur des huit pays étudiés remplissaient – et souvent dépassaient – les normes minimales définies dans les accords et instruments internatio-

¹ Chercheur en chef du D2ASA. Courriel: kawooya@uwm.edu

L'ACTUALITÉ EN BREF

Une décennie de Wikipédia

Le 15 janvier de cette année, Wikipédia, l'encyclopédie multilingue gratuite qui fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne des internautes, a fêté ses 10 ans. Son site, qui donne accès instantanément à quelque 17 millions d'articles, est devenu au cours de cette décennie le cinquième plus visité au monde. Figure emblématique de la collaboration, résultat de la mise à jour régulière du savoir collectif de centaines de milliers de personnes, Wikipédia a changé la manière

donc nous accédons à l'information sur Internet et contribuons à sa création. Elle s'écarte du processus traditionnel de constitution d'encyclopédies en faveur d'un concept de collaboration ouverte.

Wikipédia a été fondée en 2001 par Larry Sanger et Jimmy Wales. Son nom, conçu par M. Sanger, est la contraction du mot hawaïen "wiki", qui signifie "rapide", et du mot anglais "encyclopedia". M. Wales décrit Wikipédia comme "un effort pour créer et distribuer une encyclopédie libre de la meilleure qualité possible à chaque person-

ne sur la terre dans sa langue maternelle". Selon M. Wales, Wikipédia, qui existe actuellement en 262 versions linguistiques, "est une ressource publique créée et entretenue par des centaines de milliers de bénévoles, utilisée par plus de 400 millions de personnes et financée par un demi-million de donateurs. Elle est véritablement créée, soutenue et entretenue par ses usagers." Le site est géré par la Wikimedia Foundation, un organisme de charité à but non lucratif ayant son siège aux États-Unis d'Amérique. ■

Radiohead autorise un DVD pirate

Selon un reportage de la BBC en date du 10 janvier 2011, le groupe Radiohead, pionnier du rock indie, a autorisé la diffusion d'un DVD "officiel pirate" du concert impromptu et non enregistré qu'ils avaient donné au théâtre Henry Fonda d'Hollywood au profit d'Haïti. Des fans du groupe travaillent en effet depuis un an à la réalisation d'un DVD réunissant les enregistrements de 14 spectateurs de ce concert. L'autorisation a été donnée à condition que l'argent réuni grâce à ce DVD soit versé au fonds d'urgence d'Oxfam. Le film a été mis en ligne pendant la période des fêtes et a permis de récolter jusqu'à présent plus de us11 500 dollars. "Nous sommes ravis que Radiohead et ces admirateurs habiles et motivés nous aident à collecter les fonds dont nous avons tant besoin pour notre travail en Haïti" a déclaré un porte-parole d'Oxfam. ■

Un CES 2011 débordant de gadgets

Plus de 80 tablettes électroniques, des réseaux mobiles sans fil de quatrième génération, de nouvelles technologies de domotique,¹ des véhicules électriques et des appareils intelligents ont été présentés au cours de l'édition 2011 de l'International Consumer Electronics Show (CES), le plus important salon professionnel de l'électronique grand public au monde qui s'est tenu à Las Vegas (États-Unis d'Amérique) du 6 au 9 janvier dernier. L'événement a attiré plus de 2700 entreprises de technologie du monde entier, tous secteurs confon-

du, plus de 140 000 professionnels de l'industrie et plus de 30 000 visiteurs venus de partout. "Le CES 2011 a été un événement phénoménal, réunissant les industries de la technologie, de l'automobile et du divertissement de toute la planète" a déclaré Gary Shapiro, PDG de la Consumer Electronics Association (CEA), qui organise le CES. "Les innovations, les grandes annonces, le buzz sur les médias sociaux et la participation internationale ont dépassé tout ce que nous avons connu auparavant dans l'histoire du CES." ■

¹ Permettant de relier tous les appareils de la maison sur un même réseau.

Les mineurs signent pour protéger leurs droits de propriété intellectuelle

Les 33 mineurs qui ont passé 70 jours bloqués sous terre dans le désert d'Atacama (Chili) en 2010 viennent de signer un accord avec les cabinets d'avocats chiliens *Carey y Cía* et *Remberto Valdés Abogados y Consultores* concernant la protection, la concession sous licence et la vente des droits de propriété intellectuelle relatifs à leur expérience dans la mine San José.

NOUVEAUX PRODUITS



Records of the Diplomatic Conference for the Adoption of a Revised Trademark Law Treaty - Singapore 2006

Anglais n° 329E

100 francs suisses (port et expédition non compris)



The Strategic Use of Intellectual Property for Prosperity and Development - Compendium of the Proceedings of the High-Level Forum on Intellectual Property for the Least Developed Countries (July 23 and 24, 2009, Geneva, Switzerland)

Anglais n° 362E

35 francs suisses (port et expédition non compris)



Intellectual Property and the Safeguarding of Traditional Cultures - Legal Issues and Practical Options for Museums, Libraries and Archives

Anglais n° 1023E

25 francs suisses (port et expédition non compris)

Commandez les publications en ligne à l'adresse: www.wipo.int/ebookshop

Téléchargez les produits d'informations gratuits à l'adresse: www.wipo.int/publications/

Les publications ci-dessus peuvent également être obtenues auprès de la Section des services de sensibilisation:

34, chemin des Colombettes, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse | Fax: +41 22 740 18 12 | Courriel: publications.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes:

- code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue, nombre d'exemplaires;
- adresse postale complète du destinataire;
- mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne).

Pour plus d'informations,
veuillez contactez l'OMPI
à l'adresse www.wipo.int

Adresse:

34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:

+4122 338 91 11

Fax:

+4122 733 54 28

Le *Magazine de l'OMPI* est une publication bimestrielle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), sise à Genève (Suisse). Il se propose de faciliter la compréhension des droits de propriété intellectuelle et du travail de l'OMPI dans le public et n'est pas un document officiel de l'OMPI. Les vues exprimées dans les articles et les lettres de contributeurs extérieurs ne reflètent pas nécessairement la position de l'OMPI.

La Revue de l'OMPI est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à:

Section des services de sensibilisation
OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P.18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Fax: +4122 740 18 12
Courriel: publications.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à:

M. le rédacteur en chef
WipoMagazine@wipo.int

Copyright © 2011 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, de la Division des communications, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse.